

LIVRE IV

LA DESTRUCTION

CHAPITRE PREMIER

LE DERNIER ABBÉ DE TAMIE

I. Don Gabet : famille, éducation, carrière militaire. — II. A Tamie : visiteur, postulant, religieux. — III. Les princes de Piémont à Tamie; don Gabet élu abbé. — IV. Le vicaire général de l'Ordre de Cîteaux en Savoie. — V. Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne à Tamie. — VI. La Révolution religieuse en Savoie. — VII. Les inventaires des biens de l'abbaye, les baux nouveaux. — VIII. Arrestation du religieux Felix Monthon. — IX. Le comte de Lazary caché dans le valloon de Tamie. — X. Les soldats de Kellermann occupent l'abbaye; la fuite des moines.

I. — Quand la Révolution commençait, en France, la destruction de l'ancien régime et plus particulièrement la destruction de l'Eglise, la vieille abbaye était plus florissante que jamais. Pour ne parler que de choses temporelles, ses revenus, grâce à la sévère économie qui présidait à leur distribution, avaient presque doublé depuis un siècle, malgré les abondantes aumônes qu'elle répandait chaque jour dans la contrée. Les sourdes rumeurs qui annonçaient l'orage venaient expirer aux portes du monastère. Dans leur suprême indifférence pour les événements du monde, ses paisibles habitants se consacraient tout entier comme leurs devanciers à la prière et aux travaux manuels, sans qu'un écho même affaibli des agitations populaires vînt troubler leur solitude. Ils avaient à leur tête un jeune abbé plein

d'activité et d'une rare prudence, qui devait être le dernier de la longue lignée remontant à Saint Pierre de Tarentaise.

Claude Antoine Gabet, né à Chambéry, en 1750, le 20 février, était le troisième enfant d'une famille qui en compta sept : trois garçons et quatre filles. Son père, Jean-Baptiste Gabet, était notaire et actuaire au Sénat de Savoie, sa mère, née Cuénot, était la sœur du curé de Montmélian. Comme ses deux aînés Georges et François, il fit ses premières études au collège des Pères Jésuites, à Chambéry. Ses classes achevées, Claude voulut tout d'abord entrer dans la carrière du barreau comme son frère François, puis, des circonstances particulières lui firent embrasser le parti des armes. En 1708, le roi Victor Amédée III, daignait l'agréer auprès de lui dans la première compagnie des gardes du corps, à la cour de Turin. Antoine Gabet, choyé des grands et lancé dans le tourbillon des plaisirs ne se doutait guère alors qu'il passerait la plus grande partie de sa vie dans la pratique d'une austère pénitence. Sa grâce, la distinction de ses manières, la vivacité de son esprit, la gaieté habituelle de son caractère et la maturité précoce de son jugement lui attrahaient la sympathie générale. Le roi l'aimait et le traitait comme un fils. Il faisait ainsi la joie et la consolation de sa famille, qui fondait sur lui les plus belles espérances. La faveur royale ouvrait devant lui les portes du plus brillant avenir et cependant Gabet était parfois soucieux. Il avait lu quelque part ce mot resté gravé dans son esprit : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme? » Dès lors, il s'était pris à réfléchir sérieusement sur l'instabilité des choses terrestres et le vide profond qu'elles laissent dans l'âme de quiconque en fait son unique souci; puis il avait pris la résolution de tout quitter plutôt que d'exposer son salut éternel. Mais il n'avait dit à personne sa résolution. Pour la mûrir, sous prétexte de refaire sa santé en respirant l'air natal, il demanda au roi la permission d'aller passer quelque temps chez son oncle maternel, M. Cuénot, curé de Montmélian, près Chambéry. Le prince y consentit volontiers et Antoine Gabet fut bien-

tôt au milieu des siens qui fêtaient de leur mieux le favori du roi. Après quelques jours donnés à sa famille, le jeune garde du corps vint s'installer chez son oncle, le curé de Montmélian.

II. — Un jour, M. Cuénot proposa à son neveu de l'accompagner dans une visite à l'abbaye de Tamié. Claude accepta tout joyeux. Quand le lendemain, nos deux voyageurs furent à quelques pas du monastère, le R. Père Bourbon, prieur, vint les recevoir et les introduisit dans la salle des étrangers pour les faire reposer des fatigues du voyage. On visita ensuite l'abbaye. En parcourant les longs corridors, Gabet silencieux lisait les divines paroles écrites de tous côtés sur les murs : « Vanité des vanités... Que sert à l'homme de gagner l'univers?... Il faut mourir... La mort viendra comme un voleur ». Au frugal repas qui suivit, notre jeune garde du corps interrogea longuement le père prieur sur la vie monastique, la règle, les usages des religieux. Le Père Bourbon répondait à tout, surpris de voir l'intérêt que prenait à la vie du cloître, son aimable visiteur, et finit par lui dire : « Allons! Monsieur Gabet, puisque notre genre de vie vous paraît plein de charmes, je vous tiens, vous voilà des nôtres et bientôt le monde saura que M. Gabet a quitté la Cour pour rentrer à la Trappe ». — « Il n'y a rien d'impossible, reprit M. Gabet. Priez bien pour moi ».

Quand le soir, M. Cuénot et son neveu, jetant un dernier regard sur le monastère, prirent congé des religieux, Antoine Gabet, tendant la main au R. P. Prieur : « Au revoir mon Révérend Père, dit-il, au revoir! ». Ce dernier mot fut accueilli du religieux par un sourire mêlé d'une légère espérance.

Revenu à la Cour, Gabet reprit son service auprès du roi et semblait avoir oublié ses idées de retraite. L'ambition et l'amour de la gloire occupaient toute sa vie. Mais un soir, alors qu'il était de garde auprès du roi, il crut avoir une

(1) Louise Francoz : *Hist. de dom Gabet, passim.*

vision; une figure immobile se présenta devant lui et il n'échappa qu'avec le jour aux obsessions du fantôme. Ce phénomène donna une direction nouvelle à ses idées. Dès ce moment, son parti fut pris sans retour. Dans la matinée, il se jeta aux pieds du roi en le suppliant d'agréer sa démission, « Gabet est devenu fou. » s'écria Victor-Amédée et toute la Cour répéta ses paroles. Sans tenir compte de ce propos et ferme dans ses desseins, Gabet partit pour Chambéry, où il fit connaître à ses parents le projet qu'il avait formé de se faire moine à Tamié. Sa mère jeta les hauts cris et son père, sans prendre au sérieux les paroles qu'il venait d'entendre, exposa à l'ex-garde du corps, qu'il devait songer à s'établir et que la chose lui serait facile. Pour toute réponse, Gabet prit le soir même, le chemin de Tamié. C'était en 1778. A la nouvelle de son arrivée, ce fut dans le monastère une joie facile à comprendre. Le R. P. Abbé le voyant approcher lui tend les bras, l'embrasse avec amour et le reçoit comme un enfant. Alors Gabet, tout ému, répond à l'accueil de l'abbé, dom Rogès, par ces deux vers qui peignent l'état de son âme :

*Inveni portum, spes et fortuna valet.*

*Sat me lusstis; iudite nunc alios.*

*J'arrive au port : adieu! decevante fortune!*

*Longtemps j'espérais tes faveurs;*

*Qui un autre désormais te loue et t'imfortune;*

*Adieu! va loin d'ici faire couler des pleurs.*

Les premiers jours de son entrée en religion, furent pleins d'enthousiasme et de consolation. Le R. Père Abbé, dom Rogès, conduisit le postulant au R. Père Desmaisons, alors maître des novices qui lui fit commencer sans retard son noviciat. Tout lui sembla d'abord facile. Mais aux consolations des premiers jours, Gabet vit bientôt succéder dans son cœur le dégoût, l'ennui, la tristesse. Découragé, il décida de fuir le monastère pour rentrer au domicile paternel. Il allait partir quand un orage éclata sur Tamié

(2) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 185. — FRANCOZ : *Hist. de Dom Gabet*, p. 28.

à ce moment et le retint à l'abbaye plusieurs heures. Ce temps de méditation forcée décida de son avenir. Ayant alors compris que Dieu l'appelait vraiment à Lui, il alla se jeter aux pieds de son abbé, lui demandant d'être admis sans plus de retard dans la communauté.

Mais une autre épreuve l'attendait encore. Sa famille qui l'avait vu partir avec tant de précipitation ne voulait pas croire à sa vocation religieuse. Dans le but de vaincre une telle résolution, ses parents se rendirent à Tamié; ce fut en vain; ni les prières, ni les larmes ne purent avoir raison du postulant.

Après toutes ces épreuves et le temps du noviciat écoulé, dom Rogès s'empessa de mettre le comble au bonheur de son novice en l'admettant à la profession, sous le nom de dom Antoine.

III. — Il fit sa théologie à Tamié, sous la direction d'un Père profès et fut ordonné prêtre à l'âge d'environ 33 ans. Bientôt après, le R. P. Dom Rogès, le choisit pour son secrétaire, fonction qu'il continuera auprès du R. P. dom Desmaisons, abbé de Tamié, après la mort de dom Rogès. Il s'initiait ainsi au gouvernement des abbayes, qu'il devait plus tard diriger avec tant de sagesse.

C'est à dom Gabet que les supérieurs de l'abbaye confiaient le soin d'accueillir et d'accompagner les étrangers de distinction qui venaient au monastère en visite ou pour faire une retraite.

C'est ainsi que l'ancien garde du corps du roi, eut à recevoir, en 1786, le prince Charles Emmanuel et son épouse, la princesse Clothilde. Les augustes visiteurs furent heureux de le rencontrer. Ils revinrent, deux ans après, en 1788, faire encore une retraite dans cette solitude qui, décidément, leur avait beaucoup plu. Un jour qu'ils se promenaient avec des religieux non loin du monastère, ils profèrent de l'absence de dom Gabet, pour en faire le plus grand éloge et exprimer l'espoir qu'il fût un jour élevé à la dignité abbatiale. Un religieux répondit: « Altesse, la chose est possible. Faites évêque notre abbé et là com-

runauté verra ensuite ce qu'elle doit faire. Son choix peut tomber sur dom Gabet ». Le prince répondit: « Certainement votre Abbé mérite un évêché, il l'aura, nous l'espérons ».<sup>3</sup>

La mort de dom Desmaisons, qui suivit de peu (juin 1789), la visite des princes, ne laissa pas à la Cour de Turin le temps de le nommer à un évêché.

Au scrutin du 3 août 1789, à l'unanimité des suffrages, dom Gaber fut élu pour recueillir sa succession. Il avait 39 ans. Les anciens profès et les jeunes religieux qui l'avaient placé à leur tête lui obéissaient avec une docilité parfaite, ils le regardaient comme l'envoyé de Dieu, pour soutenir leur Ordre, menacé de toutes parts en France. L'orage grondait et, avec raison, on craignait d'en être bientôt les victimes.

Le nouvel abbé continua la sage administration de ses prédécesseurs, qu'une collaboration de près de dix années lui avait fait particulièrement connaître.

Pour le spirituel, le règlement qu'avait rédigé l'abbé Bourbon, en 1762, fut toujours exactement et pieusement suivi.

Les affaires temporelles, sagement conduites, conservaient au monastère l'immense fortune amassée aux siècles passés et dont la générosité des Pères faisait un si charitable usage.

Gabet ne manquait pas, à l'occasion, de défendre cette fortune. C'est ainsi que l'année qui suivit son élection, il écrivit à l'Intendant Général de Savoie, « au sujet du droit de seigneurillage appartenant aux finances sur les minerais affinés par les fonderies de la Savoie »<sup>4</sup>. Il voulait ainsi préserver les forges de Tamié d'impôts trop lourds, qui en eussent entravé l'essor et diminué la prospérité.

Cependant, les affranchissements continuaient dans les paroisses, où l'abbaye possédait des droits féodaux.

En 1789, c'est Sainte Hélène des Millières, qui saffran-

chit; l'année suivante, c'est Gilly. En 1791, neuf paroisses: Alex, Chevaline, Domessin, Doussard, Menthon, Novalaise, Saint Sigismond, Verel-Montbel, Villaz passent aussi, avec l'abbaye, leurs contrats d'affranchissement. Nous avons dit au chapitre précédent, l'importance de ces opérations.

IV. — En dehors de ces affaires, dont le règlement lui incomrait comme abbé de Tamié, dom Gabet avait aussi à s'occuper des autres maisons cisterciennes de Savoie, en sa qualité de vicaire général de l'Ordre.

Il dut intervenir, à Hautecombe, au sujet de deux religieux, dont le prieur avait demandé le renvoi dans une autre maison et de l'introduction de nouveaux usages venant de France.

A cette époque, d'importants événements survenaient dans ce dernier pays: les nouvelles lois françaises, élaborées par la Constituante, mettaient à la disposition de la nation toutes les propriétés ecclésiastiques et leurs revenus et supprimaient les vœux monastiques, ainsi que les Ordres et congrégations régulières dans lesquels se faisaient de pa- rils vœux.

La Grande Trappe, qui, un moment, avait eu l'espoir d'échapper à ces mesures, dut les subir. Vingt-quatre de ses membres, sous la conduite de dom *Augustin de Lestrange*, maître des novices, s'établirent dans un vallon suisse, qu'avaient occupé autrefois les Chartreux. Ce désert portait le nom de Val-Sainte. Il offrit aux Trappistes un lieu de refuge pendant toute la durée de la Révolution et l'Ordre de Cîteaux s'y régénéra, pour reparaître, au XIX<sup>e</sup> siècle, animé du véritable esprit de ses fondateurs.

Par suite de la suppression des monastères de Cîteaux en France, dom Gabet, doutait s'il continuerait d'être en possession du droit de visiter les abbayes de cet Ordre en Savoie; d'ailleurs, il croyait peu à l'efficacité de telles visites.

Le 24 février 1792, il écrivit à ce sujet à l'Intendant

(3) Francoz: *Hist. de Dom Gabet*, p. 41.

(4) Arch. départ. C. 155.

(5) Arch. départementales, C., 735.

Général: « Il est très vrai, disait-il, que tous mes prédécesseurs ont certainement fait les visites régulières, tant de l'abbaye d'Hautecombe, que des autres maisons de notre Ordre en Savoie... Vous voulez savoir en vertu de quel titre vos abbés avaient cette juridiction... Ils la tiennent plus spécialement du roi Charles qui, par une lettre dont copie est enregistrée aux archives du Sénat<sup>6</sup>, veut que l'abbé de Tamié soit vicaire général né des maisons de l'Ordre de Cîteaux, en Savoie (1672). Je n'ai point fait de visites régulières, des que je suis abbé, tant parce que je n'ai pas de plus grand plaisir que de goûter avec mes frères les douceurs de la solitude et de la paix que procure la bonne union, que parce que je me suis instruit, en suivant mon prédécesseur, de l'inobservance des règlements de discipline que l'on y dressait et dont le résultat le plus réel étaient les frais de voyage ».

Le roi Victor-Amédée III, ne voulut point accepter les raisons que donnait l'abbé de Tamié, pour se décharger de la surveillance des autres monastères. Par une lettre adressée au Sénat, le 9 mars 1792<sup>7</sup>, il rappela que l'abbé de Tamié jouissait du droit de visite en vertu de sa seule dignité et de temps immémorial, comme le prouvaient des témoignages tirés des registres de la Compagnie, et il ordonna en même temps à dom Gabet de visiter Hautecombe et de supprimer les causes de désordre qui menaçaient de s'y produire. L'abbé de Tamié dut se soumettre, bien que l'évêque de Chambéry eût alors le titre d'abbé commendataire d'Hautecombe.

V. — Peu de temps après, la visite à Tamié de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, vint apporter, avec une joie trop courte, des appréhensions nouvelles à dom Gabet. Obligé de fuir loin de son diocèse pour ne point se soumettre aux serments de la Constitution Civile du Clergé.

(6) Archives du Sénat : Reg. ecclésiastique, T. XIX, p. 348.

(7) Arch. départementales, C. 735.

(8) Arch. du Sénat : Reg. ecclésiastique, N° 34, F° 114 v°.

Le saint archevêque s'était fixé à Annecy, au séminaire. Un jour, il voulut visiter la vallée de Chamoni, c'était au mois de juin. A son retour, il parcourut les hautes vallées des Alpes et vint à Tamié, où il s'arrêta quelques jours, « jours de paix et de bonheur pour lui, jours de quietude et de repos pour son âme ». Il rappela que la colonie, qui avait fondé Tamié, était sortie des environs de Vienne. C'était là qu'avait reçu le jour, l'éducation, et qu'avait été initié à la vie religieuse Saint Pierre de Tarentaise, son fondateur.

Dom Gabet reçut avec la plus grande vénération et le plus grand empressement l'illustre voyageur. Quand l'archevêque reprit le chemin d'Annecy, il ne put s'empêcher de dire: « Que l'abbé de Tamié avait, dans son caractère et dans son coup d'œil, quelque chose du grand abbé de Clairvaux ».

VI. — Les événements, qui avaient conduit l'archevêque de Vienne en exil au séminaire d'Annecy, étaient suivis avec une inquiétude croissante par tous ceux qui, en Savoie, tenaient à leur prince et à la religion. La Révolution gagnant du terrain, ils n'allaient pas tarder à se reproduire dans le duché.

Le 22 septembre 1792, l'armée française entra sur le territoire savoyard, l'ancienne dynastie avait cessé d'y régner. Les députés, nommés par les communes de la province, se réunirent à Chambéry, pour former un gouvernement provisoire et prirent le titre d'Assemblée Nationale souveraine des Allobroges.

Dans la séance du 25 octobre, un membre fit une motion pour que l'Assemblée déclarât nationaux les biens du clergé. D'après une estimation que fera l'abbé Grégoire, commissaire de la Convention en Savoie, les biens nationaux dans ce pays atteignaient la valeur de 20 millions

(9) LAVANCHY : *Le diocèse de Genève pendant la Révolution*, I, p. 32.

de francs<sup>10</sup>. Cette proposition fut renvoyée au Comité de Législation.

Le lendemain, l'Assemblée reçut une délégation de « citoyens religieux », qui venaient « exprimer l'hommage sincère de leur dévouement et de leur obéissance aux lois ».

Il leur fut répondu « qu'il est bien plus facile de pratiquer des vertus lorsqu'on est pas tenté par des vœux à y manquer et que, quand l'homme n'a plus que la loi et la nature à suivre, il est certain qu'il est vraiment au niveau de sa dignité ». C'était marquer d'avance ce qui attendait les maisons religieuses et leurs habitants. Et l'orateur avait continué en disant que « tous les citoyens doivent être les surveillants du trésor national... et que nul n'a droit de vivre seul aux dépens du peuple ».

Par là, le Président fixait la délégation des « citoyens religieux », sur les desseins de l'Assemblée quant aux biens de l'Eglise<sup>11</sup>.

Au reste l'attente ne fut pas longue entre ces menaces et leur exécution. Le soir du même jour, le décret sur les biens du clergé, supprimait la propriété ecclésiastique, changeait la discipline de l'Eglise pour la nomination des cures et arrêtait le recrutement des maisons religieuses<sup>12</sup>.

ARTICLE PREMIER. — Tous les biens du clergé, tant séculier que régulier, passent en propriété à la Nation, qui leur en continue la jouissance provisoire...

ART. 4. — A dater de la publication du présent décret, nul ecclésiastique séculier, ni les maisons religieuses de l'un et l'autre sexe ne pourront aliéner, hypothéquer ou dénaturer sous un prétexte quelconque les meubles ou immeubles dont ils doivent être nantis.

ART. 5. — Il sera procédé, par devant les officiers municipaux et secrétaires des communes, à un inventaire de tous les biens ecclésiastiques, avant lequel tous les pré-

(10) VERMALE : *Procès verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges*, Paris in-8° 1908, p. 61.

(11) VERMALE : *Procès-verbaux...*, I, p. 76.

(12) VERMALE : *liv. cit.*, I, p. 82.

posés quelconques seront assermentés et sommés de dire la vérité.

ART. 10. — L'Assemblée Nationale défend à toute communauté religieuse de l'un et l'autre sexe d'augmenter le nombre de ses individus en recevant des novices et suspend l'émission des vœux pour ceux qu'elle a dans son sein. Les communautés donneront à la municipalité la désignation des membres qui la composent, de leur âge, du lieu de leur naissance et de celui de leur profession (s'ils ont émis des vœux) et la date de leur domicile dans ce pays<sup>13</sup>.

C'était donc le vol de tous les biens de l'abbaye en même temps que son anéantissement complet que l'Assemblée des Allobroges avait décrété par ces articles.

Afin que la proie ne pût échapper, les Jacobins qui avaient préparé et fait voter ce décret, invitèrent le 31 octobre, la Commission provisoire des Allobroges<sup>14</sup>, à s'occuper d'urgence des précautions et moyens à prendre pour prévenir la dilapidation et distraction des biens déclarés nationaux, notamment des biens mobiliers dépendant des maisons religieuses<sup>15</sup>.

Le soir même, des commissaires furent nommés à l'effet d'établir l'inventaire de ces biens. Pour Tamie, on choisit les citoyens Thomas, Bouchet, Comte et Exertier notaire.

On procéda, comme l'exigeait le décret, avec le concours de la municipalité de Plancherine, à l'inventaire complet des biens, meubles et immeubles de l'abbaye. Ce document a malheureusement disparu dans l'incendie du Château de Chambéry en 1797; il devait être fort intéressant et important.

Le 29 août 1793, le citoyen Anselmier, fera une pétition au district de Chambéry, réclamant le paiement de 20 jours de vacation, pour avoir fait un extrait de l'inventaire des

(13) VERMALE : *liv. cit.*, I, p. 84.

(14) En se séparant, l'Assemblée Nationale avait nommé une Commission provisoire qui devait administrer le pays jusqu'à ce qu'un gouvernement définitif fût établi.

(15) VERMALE : *liv. cit.*, I, p. 128.

meubles et effets dépendant de l'abbaye de Tamié. Et l'Assemblée ne trouvera pas exagérée la somme demandée pour la copie de cet inventaire <sup>16</sup>.

L'opération des inventaires dut commencer dans le courant de novembre, elle fut longue et coûteuse. Au début de décembre, le 7, la Commission provisoire des Allobroges arrêtait « que les commissaires nommés pour la maison religieuse de Tamié lui transmettraient dans la huitaine l'inventaire des biens de cette maison ». Elle ne dut pas obtenir satisfaction, car, le 20 décembre, la Commission provisoire départementale demandait qu'une circulaire fût envoyée aux communes pour leur ordonner de transmettre au plus tôt les inventaires des biens nationaux de leurs ressort <sup>17</sup>.

Partout où l'abbaye possédait des biens, il fut également procédé à un inventaire. C'est ainsi que le 4 janvier, on inventorie encore, à Aiton en Maurienne, des biens de Tamié <sup>18</sup>.

Les commissaires d'ailleurs ne devaient point se hâter, assurés qu'ils étaient de recevoir une indemnité très convenable pour le temps passé à ce travail.

Le 15 décembre, l'Administration « avait arrêté qu'il serait payé aux commissaires nommés pour assister aux inventaires six francs par jour, pour le temps qu'ils auront vagué pour la confection des dits inventaires et deux francs par jour pour ce dernier chef s'ils ont été nourris et logés dans les maisons religieuses <sup>19</sup> ».

Dans le courant de ce même mois de décembre, le Conseil départemental, soucieux de l'avenir des biens ecclésiastiques et nationaux, décida, le 24, de nommer des commissaires « qui iront auprès de ceux de la Convention pour conférer avec eux sur les mesures à prendre pour les baux à ferme »; Gavard et Ruchy, furent nommés.

(16) Arch. départementales, L. 1.708.

(17) Arch. départementales, L. 17, p. 105.

(18) Chanoine Gros : *La Maurienne pendant la Révolution*, p. 241.

(19) VERMALE : *Iiv. cit.*, II, p. 245.

Et, le 26, le même Conseil, considérant l'incertitude des temps où ces biens seront vendus, décide qu'ils seront l'objet d'un renouvellement de bail en l'assistance des officiers municipaux des lieux, qu'on laisserait des chadaux et fonds de semence nécessaires et qu'une clause dirait que ces biens seraient retirés sans indemnité en cas de vente <sup>20</sup>.

VIII. — Nous ne savons rien de l'attitude des moines et de leur abbé pendant ces inventaires et ces renouvellements de baux. Peut-être continuèrent-ils tout simplement à suivre exactement leur règle, laissant à la Providence le soin de leur avenir.

Tous d'ailleurs n'avaient pas eu ce courage stoïque : l'un d'eux, au moins, dom Bernard, Félix Emmanuel Mouton, nous apprend qu'il émigra le 25 septembre 1792 aussitôt après l'invasion de la Savoie par l'armée française <sup>21</sup>. L'abbé de Tamié avait alors divisé entre ses religieux l'argent existant en caisse <sup>22</sup>, afin de leur permettre de se retirer dans tel endroit qui leur offrirait un plus sûr abri. Avec dom Bernard, peut-être, d'autres prirent-ils la fuite à cette date, mais il semble bien que le plus grand nombre demeura dans le monastère.

Au reste, dom Bernard fut bientôt obligé de revenir en Savoie. Arrêté à Chambéry, le 4 novembre, à la suite d'une « dénonciation faite par la Société des Amis de la Liberté et l'Égalité séante en cette ville », il était soupçonné d'avoir des relations avec le Piémont contre le pays des Allobroges. On trouva sur lui deux lettres avec un petit mémoire où étaient inscrits les noms de différents individus suspects aux Jacobins de Chambéry et, pour ce motif, il fut déféré au Sénat afin de subir un interrogatoire en présence de l'accusateur public <sup>23</sup>. Le 7 décembre, il était encore détenu en prison et l'on décida, vu l'urgence, d'ouvrir les deux lettres dont il avait été trouvé porteur, bien que leurs destinataires fussent

(20) Arch. départementales, L. 17, p. 87 et 91.

(21) F. MOUTON : *Le Triomphe de la Miséricorde*, p. 75.

(22) VERMALE : *Iiv. cit.*, II, p. 155.

(23) VERMALE : *Iiv. cit.*, I, p. 184.

absents<sup>24</sup>. Il lui restait aussi la somme de 556 francs, qu'il remit à l'accusateur public, expliquant qu'elle provenait de la caisse de la maison de Tamié.

Il est probable que dom Bernard put facilement prouver son innocence car il semble bien que, le 17 décembre, il avait recouvré sa liberté. Ce jour-là, en effet, on le voit réclamer son argent, mais il lui est répondu que « cette somme provenant de Tamié ne peut lui appartenir, mais doit être déposée dans le trésor national ».

IX. — Un autre fugitif se cachait alors dans le valloin de Tamié : c'était le comte de Lazary, « vieillard octogénaire qui commandait en Savoie les troupes royales, au moment de l'invasion française. Il n'avait pas fait la moindre résistance, malgré les forces dont il disposait, et ses régiments s'étaient retirés, en bon ordre, vers les défilés qui conduisent en Piémont. Mais lui, soit qu'il se fut arrêté pour surveiller les retardataires, soit que les infirmes l'eussent retenu en chemin, ne put suivre la marche de ses soldats, et, redoutant plus que la mort de tomber au pouvoir des Français, il gagna par des sentiers abrupts la combe de Tamié. François Favre, l'ainé des fils du fermier de Malapalud, lui paraisait le seul homme chez qui il put trouver un asile sûr pour attendre qu'une occasion propice lui permit de passer les Alpes. Il arriva, chez ce brave paysan, exténué de fatigue et recut de lui, la plus cordiale hospitalité. Deux mois s'écoulèrent sans qu'on supposât la présence du gentilhomme près d'un des passages les plus fréquentés de la contrée. Cependant le bruit vint à se répandre qu'on recelait un aristocrate à la ferme de Malapalud; il fallut se résoudre à quitter cet abri, quoique la saison fût déjà très avancée et que les postes français occupassent tout le pays. François Favre offrit à M. de Lazary d'être son guide et son défenseur, dans cette seconde fuite. Le 28 novembre, à la nuit tombante, le paysan et le noble, munis d'excellentes montures, se dirigent sur Faverges par la route de Seythenex.

(24) VERMALE : *liv. cit.*, I, p. 108.

Ils arrivent au village de Saint-Féréol, après avoir trompé plusieurs fois la vigilance des sentinelles. Favre fait descendre le comte de cheval et le cache dans un réduit obscur où il lui promet de le venir prendre sitôt qu'il aura franchi Saint-Féréol et conduit les chevaux à une certaine distance des habitations. Les soldats du poste voyant deux montures bien sellées soupçonnent quelque mystère et refusent de laisser passer l'honnête fermier, malgré son attitude inoffensive; des gens du pays interviennent et plaident en faveur de Favre, et, grâce à leur secours, il traverse sans encombre la compagnie républicaine. Il revient sur ses pas selon sa promesse; mais le vieillard a disparu de son gîte; les aboiements de quelques chiens l'en ont fait déguerpir. Favre le découvre enfin, et M. de Lazary, deux pistolets à la main, avoue qu'il était prêt à faire feu sur lui, le prenant pour un des soldats du poste. Les deux compagnons se dirigent par des sentiers détournés vers leurs montures et continuent leur chemin. Un autre poste se présente; ils continuent de le franchir au grand galop et en silence, malgré les cris de guerre des sentinelles. Le poste s'éveille au bruit des chevaux, le « Qui vive! » reste sans réponse et les soldats font pleuvoir une grêle de balles sur les fugitifs qui, écrits sains et saufs de cette terrible épreuve, parviennent à l'aube du jour au village des Clefs, près du bourg de Thônes. Ils passent la journée entière auprès d'un ami, reprenant leur périlleuse odyssée jusqu'au moment où le comte de Lazary, à l'abri de tout danger, peut se reposer de ses fatigues dans la ville de Cluses, pour se rendre bientôt en Piémont. François Favre a terminé sa tâche; il a hâte de retourner à Tamié où l'attendent d'autres devoirs. Au moment du départ, M. de Lazary, ému jusqu'aux larmes, serre contre son cœur cet hôte généreux qui vient d'exposer sa vie avec le plus noble désintéressement pour sauver un vieillard qu'il a recueilli un instant à son foyer<sup>25</sup> ».

X. — Les inventaires achevés, il est probable que les

(25) BURNIER : *Histoire de l'abbaye de Tamié*, p. 197-198.



commissaires quittèrent Tamié et que les religieux purent passer tranquilles en apparence les plus durs mois de la mauvaise saison; mais la neige qui tombe en abondance dans le valIon dut plus d'une fois leur sembler le linceul de leur chère solitude.

La municipalité d'Anney, aux premiers jours de novembre, avait pris un arrêté pour imposer à l'abbé de Tamié le logement de quatre cents hommes de troupe en quartier d'hiver et l'officier de Bellone, à la suite de cet arrêté, avait fait injonction de préparer les logements ou de payer deux cents louis et de fournir quinze lits. Sur la plainte de dom Gabet, la Commission provisoire des Allobroges décida, le 8 novembre, qu'il serait sursis à l'arrêté d'autant qu'il avait été décidé, la veille, que les frais des casernes ne sont pas à la charge des municipalités seulement, mais à la charge de la nation <sup>25</sup>. Malgré cette réponse favorable, un « soldat volontaire », le citoyen Antoine Degrange fut préposé, par ordre du général Baude, à la garde et conservation des biens de Tamié, dès le 17 novembre <sup>27</sup>.

L'abbaye demeura donc l'habitation des seuls religieux jusqu'en avril 1793.

A cette date, le général Kellermann qui commandait en Savoie, ayant eu avis du retour offensif des Piémontais, donna ordre, à un détachement de troupes, de passer le col de Tamié et d'occuper l'abbaye, point central d'un passage important qu'il s'agissait d'intercepter. Dom Gabet reçut avis de l'arrivée de la colonne républicaine lorsqu'elle touchait presque aux portes du monastère. Il réunit ses religieux et leur fit voir qu'ils n'avaient pas d'autre parti à prendre que de quitter la maison de prières qui avait cessé de leur appartenir, et de se retirer en Piémont, à travers les montagnes. Mais comment faire les préparatifs d'un départ soudain sans éveiller les soupçons? Comment préserver du pillage les objets précieux que renfermait l'abbaye?

« Sans se déconcerter, dom Gabet donne aux religieux

(26) VERMALE : *Iv. cit.*, I, p. 188.

(27) Arch. départ., L. 24, p. 78.

les ordres nécessaires, et ses fermiers, avertis secrètement, se tiennent prêts à lui rendre le service qu'il attend d'eux. La colonne arrive, exténuée de froid, de faim et de fatigue. L'abbé de Tamié se présente aux républicains le visage riant et les invite à entrer en amis dans sa maison. Les tables sont chargées de provision, le vin coule en abondance; la douce chaleur des appartements fait éprouver aux soldats un bien-être qu'ils n'ont pas goûté depuis longtemps. Les habitations se succèdent avec rapidité et bientôt toute la colonne s'est endormie d'un profond sommeil. La nuit tombe. Favorisés par l'obscurité, les religieux se réunissent à une porte secrète, nantis des objets précieux qu'ils ont recueillis en toute hâte; des montures ont été préparées silencieusement pour transporter les vieillards et les bagages. Toute la communauté prend le chemin de l'exil et va chercher un désert hospitalier qu'elle puisse fertiliser de ses sueurs et faire retentir des cantiques sacrés <sup>28</sup>.

« Il n'était resté au monastère qu'un frère malade et un vieux père qui dirent l'exacte vérité lorsque, le lendemain, ils déclarèrent au commandant de la colonne qu'ils ignoraient quel chemin avaient pris les moines. Dom Gabet et ses religieux, munis de passeports, arrivèrent sans obstacle jusqu'au Saint-Bernard, malgré la tourmente et les neiges amoncelées » <sup>29</sup>.

Le détachement républicain, cantonné provisoirement à Tamié n'était chargé d'aucune mission à l'égard de l'abbaye et de ses moines; il laissa la colonne fugitive s'acheminer à travers la montagne vers le lieu de son exil, commit quelques hommes de confiance à la garde du monastère et prit la direction d'Anney, où les Piémontais menaçaient d'opérer un prochain mouvement.

« Pas un des moines de Tamié ne périt en route. Aux

(28) Un exprès parti pour prévenir les gendarmes de Faverges du départ des religieux; mais Sigismond Favre, père d'une famille dont nous avons déjà parlé, retint cet homme, l'enivra complètement et n'eut pas de peine à lui soustraire le pli dont il était porteur.

(29) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 191-92.

limites du Valais, ils trouverent gisant sur la terre, le cadavre de M. Bailly, curé de Saint-Feréol, qui avait succombé sans secours au milieu de la tempête. La communauté recut une généreuse hospitalité à l'ermitage des Camaldules, sur la colline de Turin. Mais pour ne pas être à la charge de leurs hôtes, dom Gabet et ses moines ne tardèrent pas à prendre congé d'eux et à se diriger vers les landes incultes dépendantes de l'abbaye de Grassano, près d'Asù. Ils y repriront leurs exercices réguliers, en attendant des jours meilleurs, et avec autant de joie que si la proscription n'eût pas passé sur leurs têtes »<sup>30</sup>.

(30) BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 192.

## CHAPITRE II

### LE PILLAGE ET LA DÉVASTATION DU MONASTÈRE.

#### LA VENTE DES BIENS DE L'ABBAYE.

- I. Les commissaires envoyés à Tamié : leur gestion, dénoncée.
- II. Le père Granger et les sept frères oblates demandent leur pension et des meubles. La sentinelle du couvent réclame sa solde. — III. Les sommes dues à l'abbaye, versées au trésor national. — IV. La démolition des clochers, la profanation des tombeaux, la destruction des archives, la dévastation du couvent. — V. Un fidèle serviteur: François Favre. — VI. La dilapidation des usines de Tamié. — VII. Les biens de Tamié: leur vente, le mode d'acquisition, les prix payés et la valeur réelle. — VIII. Quelques contrats de vente: la destinee de ces biens maudits et de leurs acheteurs.

On peut fixer, au 15 avril 1795 environ, l'arrivée des troupes à l'abbaye de Tamié et la fuite des moines; car le 13 de ce mois, le Père Prieur Pichon signe encore un certificat au soldat Degrange, gardien militaire de Tamié et lui paie 7 louis d'or.

Prévoyant cet exode des maisons religieuses, le Conseil et le Directoire du Département avaient pensé « d'être des délégués qui iraient à Aillon, Saint-Hugon et Tamié, pour veiller à ce que les religieux qui partent n'emportent rien que leurs vêtements et la somme de six livres chacun ».

Mais cette décision du 8 avril avait été rapportée le 10 du même mois. Depuis lors la fuite n'était plus permise, il ne restait que l'alternative de prêter le serment imposé par les Commissaires de la Convention, ou de subir l'emprisonnement<sup>1</sup>.

C'est sans doute pour assurer l'exécution de ce dernier arrêté, que, le 12 avril, on décida d'envoyer un commissaire spécial à Tamié. « Le citoyen Bal, d'abord nommé, ne put s'acquitter de cette commission et le Directoire nomma de

(1) Arch. départ. L. 22, p. 7.

suite Debrit pour commissaire en cette partie »<sup>2</sup>. Debrit, orfèvre de profession, était vénérable de la Loge des Sept Amis de Chambéry et s'était révélé comme un des chefs du parti révolutionnaire<sup>3</sup>.

A son arrivée à Tamié, en qualité de commissaire départemental, il eut à régler différentes affaires concernant les denrées et les biens de l'abbaye dont il devait assurer la garde et la gestion.

Le 18 avril, François Ruphi et Pierre Robert prièrent le Directoire de déclarer valide un achat de denrées, fait par eux aux religieux de Tamié, et ils demandent « que l'on donne ordre aux commissaires<sup>4</sup> bis rendus dans cette maison, de livrer le surplus des denrées vendues et non livrées, qui sont encore au couvent ».

Il leur est répondu que non seulement « les denrées ne seront pas livrées, mais que l'on recouvrera celles déjà livrées, car les Religieux, suivant la loi des Allobroges, n'avaient que le simple droit de jouissance et ne pouvaient vendre un fonds aussi considérable »<sup>4</sup>. Bien que l'on eût adjoint Emin à Debrit pour administrer les vastes domaines de l'abbaye, on dut bientôt faire appel à des citoyens plus compétents. Sur le désir qui lui en avait été exprimé, le Directoire du District fit parvenir au Directoire du Département « une rose de sujets aptes à la régie des biens ». Il demandait en même temps la nomination d'un régisseur des biens, auquel les commissaires actuels de Tamié rendraient compte de leur mission, en la présence du commissaire du District et des officiers municipaux des communes de Plancherine et de Seythenex.

La gestion des biens de Tamié n'était pas à l'abri de tout reproche, aussi le 24 juin, le citoyen Desgeorge était nommé commissaire du district pour recevoir le compte rendu de la mission d'Emery et Debrit et pour informer sur les faits contenus dans une dénonciation contre Debrit. Prévenant

(2) Arch. départ. L. 22, p. 64.

(3) VERMALE: *La Révolution en Savoie*, p. 88.

(3 bis) Arch. départ. L. 22, p. 93, L. 23, p. 100.

(4) Arch. départ. L. 24, p. 12.

l'arrivée du commissaire à Tamié, Emin et Debrit demandèrent à rendre compte de leur gestion. En même temps ils exprimèrent le désir que l'on fit estimer les bestiaux, denrées et autres effets qu'il convenait de vendre au plus tôt (27 juin).

Le district acquiesça à leur demande, mais il réserva les meubles et effets nécessaires à l'usage de la maison et décida de faire estimer les draps, matelas, traversins et couvertures, ainsi que le linge de la sacristie<sup>5</sup>.

Pendant ce temps, les trois commissaires, celui du district et les deux nommés par Plancherine et Seythenex se rendaient à Tamié pour entendre le rapport sur la gestion d'Emin et Debrit.

Ces commissaires étaient autorisés à disposer des biens ainsi qu'ils croiraient plus convenable aux intérêts de la République<sup>6</sup>.

II. — Voyant la dilapidation et la dispersion prochaine des meubles et des provisions du monastère, les quelques moines qui étaient demeurés dans les femmes voisines, s'adressèrent au Directoire du département pour obtenir quelques meubles et leurs vêtements :

« Le prêtre Granger, ex-religieux, demandait ses effets, laissés dans sa cellule; en donnait l'énumération et affirmait qu'ils étaient à son usage personnel ». Les régisseurs reçurent ordre de les lui rendre (7 juin)<sup>7</sup>.

Quelque temps après, le 15 juillet, sept frères convers et oblates réclamèrent leur traitement et demandent qu'il leur soit donné quelques meubles pour leur usage personnel. Ils exposent qu'ils sont accablés d'infirmités<sup>8</sup>.

(5) Arch. départ. L. 1767, p. 181.

(6) Arch. départ. L. 24, p. 156, v°.

(7) Arch. départ. L. 24, p. 16.

(8) Dans sa séance du 18 mai, le Directoire du département avait déclaré toutes les maisons religieuses dissoutes et supprimées; il avait réduit à un traitement fixe les individus des deux sexes qui y habitaient et chargé les Directoires de district de pourvoir à l'évacuation des couvents et de donner au plus tôt une note des religieux et religieuses de chaque maison et de leur âge. (Billiet, Mémoires, p. 123).

Le citoyen Cléry, nommé commissaire du District, est chargé « de leur faire délivrer les meubles destinés à leur usage personnel, de recevoir la déclaration assermentée qu'ils n'ont soustrait aucun meuble du couvent. Il devra s'enquérir de l'endroit où ils se retiennent, consulter le régisseur pour savoir si aucun des pétitionnaires est utile à l'exploitation rurale ou des fabriques, donner un rapport sur leur état de santé, pour porter secours aux malades, et dire de quelle époque leur traitement doit courir ».

Le 18 frimaire (8 décembre 1793) on fera encore rechercher des effets cachés dans l'abbaye de Tamié<sup>10</sup>.

Une autre réclamation était parvenue au Directoire du département le 24 juin, faite par le citoyen Antoine Dégrange, soldat volontaire. Depuis le 17 novembre 1792, un ordre du général Baud l'avait préposé à la garde et conservation des biens de Tamié. Il avait réglé « le compte de sa vacation, le 13 avril, avec le citoyen Pichon, ci-devant prieur et il avait été convenu qu'il lui serait payé sept louis d'or de France ». A leur arrivée à Tamié, Emin et Debrit, s'étaient fait remettre les louis d'or et ne voulaient les rendre, se disant autorisés, par le Département, à agir ainsi. Dégrange demandait la restitution de ses louis d'or et, de plus, son paiement depuis le 13 avril, à raison de 24 sous par jour.

Sa réclamation parut juste et les commissaires Desgeorge et Cléry, chargés de recevoir les comptes des régisseurs, firent rembourser les 7 louis d'or et payer le salaire<sup>11</sup>.

III. — Plusieurs débiteurs de l'abbaye voulaient se libérer de leurs dettes.

Déjà en février, le citoyen Richard, notaire à Chevron, avait demandé au Département, par lettre en date du 19 du dit mois, le remboursement de 1.000 livres, dues par Pierre Ducret au couvent de Tamié. Les religieux n'avaient pas voulu accepter cette somme, sans avoir reçu les ordres

(9) Arch. départ. L. 1767, p. 330.

(10) Arch. départ. L. 27, p. 8.

(11) Arch. départ. L. 24, p. 78.

de l'administration et celle-ci consultée, avait dit de surseoir à ce versement jusqu'à ce qu'un décret ait été pris, au sujet du remboursement des capitaux dus aux maisons religieuses<sup>12</sup>.

Le 19 juillet, François Cornuty, veut s'acquitter d'une somme de 1.488 livres 14 sols 6 deniers, qu'il doit à Tamié. Claude Joly, de Chevron, veut se libérer de 100 livres, qu'il a, pour une fondation de messes annuelles, faite par Antoinette Blanc. Le district répond qu'il faut tout payer au trésor national<sup>13</sup>.

Quelques jours après, le 22, le même district, sur la réclamation de Claudine et Bernardine Vacherand, de Seythenex, permet à ces deux femmes de rédimmer des biens adjugés à leur préjudice en faveur de l'abbaye de Tamié, par acte du 1<sup>er</sup> avril 1792, Prétrost notaire. Ces biens avaient été adjugés à l'abbaye parce que les plaignantes n'avaient pu payer une dette de 237 livres 8 deniers<sup>14</sup>.

Après les meubles et denrées de Tamié, restaient les meubles de Plancherine et le vin de l'abbaye qui, d'ordinaire, demeurait aux caves de Tournon et que l'on montrait à l'abbaye, en temps opportun.

Le 3 septembre, le Département ordonna au district de faire vendre, en l'assistance de deux officiers municipaux de Plancherine et du régisseur de la maison, les meubles de Plancherine et de faire vérifier la qualité des vins de Tamié, existant à Tournon. Ce fut le citoyen Cléry qui, le 4 novembre, fut chargé de cette mission: il fit vendre les meubles de Plancherine et goûter les vins de Tournon.

IV. — Toutes ces ventes, faites sans leur concours, et l'enquête ordonnée relativement à leur gestion, indiquaient clairement à Emin et Debrit le peu de confiance qu'ils inspiraient aux autorités mêmes qui les avaient envoyés à Tamié. Aussi quand, le 30 janvier 1794, Albite qui se

(12) Arch. départ. L. 19, p. 63.

(13) Arch. départ. L. 1767, p. 382.

(14) Ibid., p. 403.

trouvait encore à Bourg-en-Bresse<sup>15</sup>, eût décrié la démolition des clochers, ils furent heureux de montrer leur zèle en cette circonstance et de regagner ainsi quelque crédit, auprès du nouveau maître de la Savoie.

Dès que le temps le permit, Debrit commença ses destructions.

« Il s'en prit d'abord à la tour de l'église, qui était surmontée d'un clocher en bois, revêtu de fer blanc, à environ soixante pieds de hauteur; eût été un travail long et difficile que de démolir pièce par pièce cette flèche aérienne qui unissait l'élégance à la solidité. On préféra la faire tomber d'un seul coup, et, pour y arriver plus sûrement, Debrit mit en réquisition les charpentiers Tilliez, de Faverges, qui avaient construit la partie supérieure du clocher cinq ans auparavant<sup>16</sup>. Ces braves gens ne purent éviter cette funeste corvée. Un treuil avait été placé sur la montagne qui s'élève au-dessus de l'abbaye; ils y enroulèrent de gros câbles, dont une extrémité était attachée solidement à la flèche. Au signal du commissaire, un craquement effroyable se fit entendre; le gracieux monument qui dominait toute la combe de Tamié joncha le sol de ses débris. Un cri de douleur répondit au loin dans la campagne à cet acte de vandalisme, car c'était l'heure des travaux agricoles, et les paysans de la contrée entrevoyaient avec angoisse la série de malheurs dont le triste prélude venait de s'accomplir<sup>17</sup> ».

Parmi les témoins de cette scène d'horreur, se trouvait le principal fermier de l'abbaye, François Favre, le plus dévoué des serviteurs des Pères de Tamié, l'ami et le protecteur de tous les prêtres persécutés. « Malgré l'indigna-

(15) Antoine Louis Albite de Dieppe, homme de loi, député à la Convention, fut envoyé en mission dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, se signala par ses excès contre les prêtres et tout ce qui touchait à la religion. Il arriva à Chambéry, le 8 février 1794 et fut rappelé à Paris le 21 août de la même année. G. Perouse, inventaire sommaire de la série L., p. XIV.

(16) Arch. de Tamié; petit Manuscrit Favre, p. 7.

(17) Burnier : *Hist. de Tamié*, p. 199.

tion dont son âme débordait, François Favre avait su se contenir pendant la scène que nous avons décrite. Voyant que les charpentiers travaillaient à démolir le campanile placé au-dessus du réfectoire, il s'approcha de Debrit et sans se laisser intimider par ses airs farouches, il lui fit observer qu'on ne pouvait laisser le toit du clocher ouvert à tous les vents si l'on voulait éviter la ruine de l'édifice. « Espérez-vous donc voir revenir un jour les moines », dit Debrit d'un ton furieux. « Citoyen commissaire, répliqua Favre, la Savoie appartient désormais à la France, cette vallée va devenir un passage très fréquenté par les armées; Tamié leur servira de caserne. Où trouveront-ils un abri contre la neige et le mauvais temps, si tu laisses ruiner ces bâtiments? La République est intéressée à leur conservation ». Ces raisons touchèrent le commissaire qui consentit à ce qu'on couvrît le vide laissé par la tour du clocher ».

« Après que Debrit et sa bande eurent passé le niveau égalitaire sur les toits de l'abbaye, ils pénétrèrent dans l'église et mirent au pillage ce qui s'y trouvait encore d'ornements et d'objets précieux. Un témoin oculaire assurait, jadis, que ces forcenés n'avaient pas même respecté l'asile de la mort, et que l'un d'eux, quittant ses vieux souliers, s'était approprié ceux du dernier religieux enseveli dans le caveau central.

On réunit en tas, auprès d'un cerisier, les livres de piété, qu'on put découvrir, des tableaux, des papiers et des titres de toute espèce; le feu dévora ces richesses archéologiques, dont la perte serait irréparable pour nous, si les archives du Sénat n'y suppléaient en partie. Le tronc noirci de l'arbre qui fut le centre de cet autodafé, s'élève encore, il y a quelque 60 ans, aux portes du monastère, comme un monument de la plus triste époque de notre histoire ».

« L'appartement que les princes de Savoie avaient habité en 1786 et 1788, renfermait deux tableaux, d'une bonne exécution: l'un représentait Saint Pierre de Tarentaise, premier abbé de Tamié et l'autre Charles Emmanuel, fils du roi de Sardaigne. Debrit s'élança, le sabre à la main, sur

le portrait du prince, et y fit une large incision. Il allait décharger aussi sa fureur sur l'image de saint Pierre, lorsque François Favre, offrit d'acquiescer ce tableau et le transporta chez lui pour le rendre fidèlement aux moines, si la Providence les ramenait à Tamié. Cette peinture figure aujourd'hui dans l'abbaye restaurée<sup>18</sup> ».

Avant 1793, le monastère possédait sept cloches : trois à la grande tour et quatre au campanile du réfectoire; elles furent toutes transportées à Faverges et de là aux fonderies républicaines. On y admirait un superbe calice d'or pur, garni de perles et de pierres fines; c'était un don de Charles Emmanuel III. La ferme de Malapalud ne parut pas assez sûre pour cacher ce vase précieux; on l'enferma dans un mur de la maison Minoret, vieille chaumière bâtie en un lieu peu accessible. Quant à Favre, il recueillit chez lui tous les objets ayant appartenu à l'abbaye et qu'il put sauver de la destruction. Il remplit son grenier de ces amples robes de chœur connues sous le nom de coules et que revêtent les religieux de Cîteaux, pour chanter l'office; il serra dans ses armoires des livres de chant, des reliquaires et quelques ouvrages de piété. Outre le portrait de Saint-Pierre, il avait arraché aux flammes deux tableaux représentant la Sainte Vierge et Saint Bernard. Ces images sa-crées décorèrent une modeste chambre de Malapalud, qui servit d'oratoire et où la Messe se célébra sans interruption pendant le régime de la Terreur. Tant que dura la tourmente, François Favre se dévoua au salut des prêtres qui cherchaient dans les gorges inaccessibles de Tamié un abri contre la persécution. Il avait donné asile à deux frères convertis de l'abbaye, Joseph Christin<sup>19</sup> et Nicolas Sondaz. Ces braves gens s'employaient comme domestiques dans la ferme, en attendant des jours meilleurs.

III. — Il est juste de s'arrêter un moment devant ce

(18) BURNIER: *Hist. de Tamié*, p. 201.

(19) Joseph Christin reprit l'habit de frère convertis, dans la communauté du Mont-Cenis, reconstituée par dom Gabet.

(20) BURNIER: *Hist. de Tamié*, p. 200-201.

fidèle serviteur que fut François Favre. Nous l'avons vu avertir les pères de l'arrivée des soldats de Kellermann, leur préparer d'avance les passeports nécessaires à la fuite, nous le verrons encore sauvegarder ce qu'il pourra du monastère, accueillir avec une respectueuse affection les religieux et les prêtres traqués par les lois révolutionnaires et leur donner asile au péril de sa vie.

En agissant ainsi, il payait à ses bienfaiteurs un tribut de reconnaissance que trop peu d'obligés savent témoigner. « Sous l'écorce grossière du paysan, il cachait les plus précieuses qualités: de la finesse, une austère bonne foi, un attachement inviolable à ses maîtres ». Il était né au Grand Bornand, le 6 janvier 1752 et son père, originaire du Chablais, était venu occuper, avec ses nombreux enfants, la ferme de Malapalud, voisine de Tamié. C'était une famille patrilégitime que dom Desmaisons avait tirée de la misère et qui prospéra à l'ombre de l'abbaye, dans une médiocrité embellie par la santé et la paix intérieure. Les mauvais jours arrivèrent et avec eux, l'heure des grands dévouements, cette heure qui ouvre sur les âmes des horizons nouveaux et développe en elles des ressorts longtemps ignorés<sup>21</sup>.

« Un jour que Favre, accompagné du frère Sondaz, revenait à cheval d'une excursion dans la combe de Savoie et gravissait la côte escarpée de Tournon, un bruit insolite retentit derrière eux. Le fermier se retourne et aperçoit, à la faveur d'un beau clair de lune, deux gendarmes qui prennent la direction du col. « Hâtons-nous, dit-il au frère, trois prêtres sont cachés aux baraques de Naizau, tout près de ma maison; ils vont être pris, si je n'arrive pas avant les gendarmes ». Là-dessus, Favre laisse son cheval au frère, prend tout courant un chemin de traverse et tombe à l'improviste dans la chambre où les trois ecclésiastiques achevaient leur repas: « Fuyez, s'écrie-t-il, il n'est que temps, les gendarmes sont là ». Les prêtres croient à une plaisanterie, ne font pas mine de se lever, mais le fermier ren-

(21) BURNIER: *Hist. de l'abbaye de Tamié*, p. 196.

verse leur table d'un coup de pied, et les jette brusquement à la porte de la chaumière. A peine sont-ils sortis, que les agents de la force publique se présentent au seuil du logis et deviennent, à l'air effaré de François Favre, non moins qu'au désordre de sa demeure, que leur proie s'est échappée. Ils se retirent en maugréant, mais les prêtres ont gagné la montagne et sont déjà hors de danger ».

« Le plan de ce livre ne nous permet pas de rapporter en détails les actions héroïques du fermier de Malapalud pendant les sombres jours de la Terreur. Sa maison était le rendez-vous des proscrits. Doué d'une finesse égale à son agilité et à son courage, il réussit presque toujours à dépit les gendarmes et à favoriser la fuite des prêtres réfractaires. Un dimanche pourtant, sa vigilance fut mise en défaut. La messe venait d'être célébrée dans son humble demeure et il dînait paisiblement en compagnie du vénérable curé de Plancherine, M. Urbain Ract, lorsqu'un bruit de chevaux se fit entendre. Le prêtre eut à peine le temps de s'étendre sur le lit du fermier et de se couvrir de quelques misérables hardes. Un maréchal des logis entre brusquement et demande le curé. Favre accueille de son mieux les gendarmes et les invite à se reposer un instant. On boit largement, on mène joyeuse vie, pendant trois longues heures. Cependant il faut partir. Quant au curé, pas de nouvelles; on assure qu'il a été vu en Tarentaise. « Ce n'est pas là que j'irai le chercher », dit le maréchal des logis, et il quitta la ferme, enchanté de l'hospitalité qu'il a reçue. Le pauvre curé, à demi étouffé sous les haillons, sort de sa cachette et remercie avec effusion le brave fermier du service qu'il vient de lui rendre<sup>22</sup>. Quand vint le moment de la vente des biens et des bâtiments de l'abbaye, Favre fit tout pour conserver ces derniers. Pourquoi faut-il constater qu'il ne sut pas résister au désir d'acheter, pour lui-même, des parcelles assez notables de l'immense domaine de Tarnié. Nous ne pouvons, à distance, juger ses intentions, qui nous

(22) BURNIER: *Hist. de Tarnié*, p. 202-203.

demeurent inconnues; l'histoire doit seulement enregistrer le fait.

Car après la vente des denrées et des meubles des religieux, on en vint à celle de leurs usines et à leurs biens fonds, que l'on avait déclarés propriété de la Nation.

VI. — Il est, aux Archives départementales, un curieux document qui nous révèle la destinée de l'exploitation industrielle de Tarnié. C'est un mémoire sur les usines d'Aillon, Bellevaux et Tarnié. Il se passe de tout commentaire.

Pour régir ces établissements, on avait tout d'abord nommé des commissaires du pays. Des spéculateurs sollicitèrent, auprès du Département, sous les auspices des représentants Dumas et Simond, « l'ascensement des usines ». C'étaient : Marquet Pierre Antoine, Baille Jacques, et Guillemain Nicolas. Le 19 Frimaire, an II (9 décembre 1793), un arrêté est pris conforme à leurs vœux et approuvé, le lendemain, par les représentants. « Avec Simon, les trois spéculateurs parvinrent à tromper l'Administration qui accorda la jouissance des usines, pour 12 ans, avec les bâtiments, domaines, montagnes et chalets et forêts, fonds de minerais, fonte, fer et charbon ».

Le bail était passé aux conditions suivantes, déterminées par le Directoire du département, dans son arrêté du 19 nivôse, an II (8 janvier 1794) :

« Les preneurs fourniront deux cent mille livres de caution; paieront les objets cédés; chaque usine, de trois en trois ans, fera une coulée de six mois; ils établiront une manufacture d'armes, à Ancey, et fourniront, à celle de Chambéry, les fers nécessaires ».

Par ce même arrêté, le commissaire Laurent Pralet était autorisé à « remettre provisoirement, aux adjudicataires, outre les forges et les bâtiments qui servent aux usines, toutes les terres, bâtiments, bestiaux, meubles, outils et instruments, tant d'agriculture qu'autres qui sont jugés nécessaire ou utiles à l'exploitation des usines et à l'entretien des ouvriers, et même l'appartement dit des étrangers, rière Tarnié, avec les foin, paille, blé de toute

espèce, vins, fromages et jardinages, ainsi que le beurre qui existent, le tout moyennant l'estimation qui en sera faite sur les lieux et qui devra être approuvée par le Département, sur l'avis du district, et déduction faite du nécessaire pour la nourriture des frères laïcs et ex-religieux de la dite maison de Tamié ».

Les adjudicataires seront obligés de maintenir les baux des terres qui leur seront remises, outre les manutentions locales.

Le Directoire du district de Chambéry est invité à nommer un ou deux commissaires, pour procéder, séparément du citoyen Pralet, et accélérer d'autant mieux la mise en possession.

Le même Directoire communiquera aux commissaires les inventaires, revêtissements d'inventaires et autres titres concernant les biens dont s'agit... ainsi que les marchés et conventions, passés pour fournitures et transports de minerais.

Le Directoire du district présentera ses vues sur la partie et la quantité des forêts qui devra être exploitée l'année courante, et sur le mode de réquisition qu'il conviendrait d'employer pour procurer promptement les charbons et bois nécessaires pour une prochaine coulée et l'approvisionnement instant des mines<sup>23</sup> ».

En faveur de ces mêmes adjudicataires, le Département, en sa séance du 28 nivôse, an II (17 janvier 1794), demandait, aux représentants du peuple à Commune Affranchie (Lyon), de les autoriser à payer, en monnaie de la République leur part de la contribution récemment imposée<sup>24</sup>.

Et cette demande avait été faite sur l'indication de l'Administration du district. Dans son procès-verbal du 20 nivôse an II (9 janvier 1794), il est dit que « l'exploitation des usines d'Aillon, Bellevaux, Tamié et Saint-Hugon pourrait souffrir, si l'on obligeait les ascensionnaires actuels des terres

et usines, à payer les contributions foncières en nature et que, situées en montagne, elles ont très peu de terre à blé et l'expropriation des fourrages deviendrait trop dispendieuse et préjudicierait à la nourriture des bestiaux que l'on est en usage d'y entretenir et des mulets nécessaires pour le transport des charbons, minerais et fer<sup>25</sup> ».

Les inscriptions et conditions de l'adjudication ne furent aucunement observées.

On ne fit pas d'estimation par experts. Pavy, Pralet et Dumas, commissaires nommés, procédèrent aux inventaires, actes d'état et mise en possession, mais ne virent point les forêts, à cause de la mauvaise saison. Aucun prix ne fut réglé.

Dès que les trois adjudicataires furent en possession des usines, ils ne se soucièrent pas des coulées à faire, mais se bornèrent à disposer de la gueuse et du fer existant. Il n'y eut pas de minerai nouveau apporté, bientôt plus de charbon, car l'approvisionnement avait servi à convertir en fer la gueuse achetée. Au moment où fut écrit le document que nous analysons, les usines étaient dans le dénuement le plus absolu et les forêts ruinées. Mais les fermiers avaient gagné deux cent mille livres en numéraire. Devant les poursuites et enquêtes du Département « Marguet étant à Paris, environné de fromages, surtout de vacherin, y obtint un laissez-jour qui parvint quelque temps après au Département<sup>26</sup> ». C'est seulement le 17 avril 1813, par décision du ministre des finances que « le sieur Marguet se libérera envers l'administration des domaines pour jouissance des usines de Tamié, Aillon, Bellevaux, moyennant le versement de 37.298 fr. 30 centimes<sup>27</sup> ».

Telle fut la triste histoire de ces usines laborieusement établies et entretenues par leurs vrais propriétaires.

Le Directoire du Département s'occupait encore des usines, dans sa séance du 9 nivôse, an III (30 décembre 1794),

(23) Perouse : *Extraits des procès-verbaux, du département*

du Mont-Blanc, p. 134.

(24) Perouse : *Ibid.*, p. 151.

(25) Perouse : *Liv. cit.*, p. 155.

(26) Arch. départ. Q. 160.

(27) Arch. départ. L. 14.



pour que « la route qui les reliait à Annecy par Faverges, d'une part, et au pont de Grésy par le col de Tamié, de l'autre part, fut rendue partout belle et commode <sup>28</sup> ».

Il facilitait ainsi aux adjudicataires leur dilapidation.

Quand cette dilapidation sera achevée, l'Etat vendra les usines à un premier acquéreur, qui les revendra à son tour. Puis elles disparaîtront de Tamié, pour être remplacées par celles de Cran et, dans le vallon désolé, il ne restera, de cette prospère industrie, que des ruines lamentables.

VII. — Les autres biens de l'abbaye ne devaient pas avoir un meilleur sort. Devenus biens nationaux, ils furent vendus, du 27 messidor, an IV, au 5 floréal, an X (15 juillet 1796 au 25 avril 1802).

Il y eut plusieurs lois et décrets successifs pour régler ces ventes.

Les premières se firent, devant les Administrateurs du district, aux enchères publiques, et le prix fut payé en assignats, par portions et aux termes fixés suivant les règles établies par les lois, qui se sont succédées depuis le 22 septembre 1792 jusqu'au 3 nivôse, an IV (24 décembre 1795).

Les assignats qui, dans le principe, avaient une certaine valeur en numéraire, avaient progressivement subi une baisse tellement considérable que, peu avant leur déchéance définitive, un assignat de 10.000 francs se vendait publiquement 15 francs en numéraire.

Ce fut dans cette circonstance que la majeure partie des acquéreurs des biens ecclésiastiques s'empressèrent de s'acquitter, en devantant les termes, avec le papier monnaie. Ce papier, à l'époque des contrats, représentait encore 30 à 40 o/o de sa valeur nominale, tandis qu'il ne représentait plus que 0, 15 o/o de cette même valeur, au moment où les règlements furent effectués. On peut juger ainsi de ce que ces biens ont coûté aux acquéreurs <sup>29</sup>.

(28) PEROUSE : Liv. cit., p. 370.

(29) TRÉSAR : La vente des biens nationaux en Savoie, dans le Journal : *La Savoie Républicaine*, 1909.

Une loi, du 28 ventôse, an IV (18 février 1796), enleva, aux districts, le droit de vendre les biens nationaux, pour le réserver à l'administration centrale du département. La plus grande partie des biens ecclésiastiques n'était pas encore aliénée.

Les raisons de ce retard sont connues : les gens du pays ne montraient pas d'empressement à acquérir les biens ecclésiastiques et la situation était demeurée incertaine du fait des incursions de l'armée sarde, dans la vallée de l'Isère.

La plus grande partie des biens nationaux des districts de l'Hôpital et de Moutiers fut donc vendue, au printemps et durant l'été 1796, sous le régime de la loi du 28 ventôse, an IV (18 février 1796), qui avait ordonné la vente immédiate des biens nationaux, jusqu'à concurrence de deux milliards quatre cent millions de francs.

D'après cette loi, ces biens étaient totalement payables en mandats territoriaux (qui avaient remplacé les assignats). Mais la baisse rapide de ce nouveau papier monnaie qui, dès l'instant de sa création, perdait jusqu'à 70 o/o et qui en est venu à ne valoir plus que 1,50 o/o, rendit nécessaire une autre loi, qui obligeait les acquéreurs à payer les trois quarts en mandats et un quart en numéraire. C'est de cette manière qu'on a été payés presque tous les biens nationaux.

VIII. — Voici maintenant le détail des ventes tel que l'indiquent les archives départementales dans la série Q.

Q. 77 numéros 237 et 314 bis; Q. 78 numéro 338; Q. 79 numéro 1191; Q. 97 numéros 237, 313bis, 596, 598, 1191, 1192, 1401, 2550. Voir aussi BURNIER : *Hist. de Tamié*, p. 204 et 205.

#### Canton de L'HOPITAL.

Le 3 thermidor an IV (21 juillet 1796) Pierre Antoine Rivet, naif de Lanslebourg et habitant Tournon, achète pour le prix de 24.266 livres les biens suivants, dont le revenu est évalué à 1.103 livres :

<sup>1</sup> La grangerie de La Cassine, située sur Plancherine (N° 703, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716 de la mappe) sur

Seythenex (N<sup>o</sup> 3815, 3816, 3817, 3818, 3819, 3820, 3821, 3822, 3823, 3824, 3825, 3826, 3827, 3828, 3829, 3812 et 4265) et sur Chevron (N<sup>o</sup> 3346, 3355, 3357), d'une contenance de 235 journaux, 106 toises.

2<sup>o</sup> La montagne de l'Udrizon, située sur Plancherine (N<sup>o</sup> 741 à 747) et sur Seythenex (N<sup>o</sup> 4277, 4278, 4285), d'une contenance de 932 journaux, 264 toises, 5 pieds.

3<sup>o</sup> Une partie du grand pré La Coste et une pièce de bois fayard, le tout partant du col de Tamié (N<sup>o</sup> 717, 728).

4<sup>o</sup> Le bois Souillet, jusqu'au Bard-Dessus (N<sup>o</sup> 3813).

5<sup>o</sup> Le bois, N<sup>o</sup> 3815.

6<sup>o</sup> Des prés (N<sup>o</sup> 3835, 3836, 3834, 3834 bis, 3866, 3867, 3868, 3869) et des broussailles (N<sup>o</sup> 3830, mappe de Chevron <sup>30</sup>).

Le 5 thermidor an IV (23 juillet 1796) François JANIN, notaire public, né et domicilié à Chambéry, achète, pour le prix de 7.420 livres, la grangerie des Trois NANTS.

Ce domaine, d'une contenance de 29 jx 87 t. 1 p. et d'un revenu annuel de 310 livres, était située et sur le territoire de Plancherine, il comprenait des granges, champs, prés, pâturages; les experts préposés à son évaluation furent Claude Vouhier, nommé le 25 messidor par le département et Joseph Velat désigné par l'acquéreur.

Le 5 thermidor an IV (23 juillet 1796) Charles Emmanuel

(30) Ce domaine dont faisait encore partie la grangerie du Pommaray, d'une contenance de 113 jx, 277 t., 6 p. (non comprise dans la vente), avait été affermé pour six ans, le 1<sup>er</sup> mars 1784, à Joseph Paquier. Les conditions du bail avaient été les suivantes:

Le tenancier versera à l'abbaye:

- 7 livres d'argent;
- 4 quintaux de vacherin;
- 1 quintal de beurre, poids de Conflans;
- 6 journées de bœufs;
- 12 journées de mulet;
- 30 livres de beurre par an.

Il devait en outre planter 12 frênes ou autres par an et fournir 12 « plateaux » pour l'entretien de la montagne, ainsi que les « tavaillons nécessaires pour le regoyement ».

L'abbaye de son côté s'engageait à fournir au fermier une charge de 64 pots de vin de Tournon et ce dernier, à la fin du

PERRET, notaire public à Chambéry, achète pour 30.527 livres, un domaine situé à Chevron.

Le 15 thermidor an IV (2 août 1796), François BAILLY, rotaire à Verrens, achète un domaine à Gilly, pour 3.440 livres.

Le même jour

Charles Emmanuel PERRET, achète 100 jx de terrain au prix de 7.425 livres.

Le 27 thermidor an IV (14 août 1796) Nicolas RACR MA-noux achète au prix 6.737 livres 16 sols 2 deniers, un domaine situé au Pommaray sous les Numéros 3.350, 3.367 partie, 3.358, 3.359, 3.360, 3.361, 3.362, 3.363, 3.364, 3.365, 3.366, 3.367, 3.368, 3.369, 3.370, 3.371, 3.372, 3.377, 3.378, 3.379, 3.432, d'une contenance totale de 270 jx 182 t. 2 p.

Le prix en a été fixé par les experts : Pierre Antoine Rivet et Jean Rechoz Savoyen.

L'acquéreur verse le 1<sup>er</sup> fructidor un acompte de 272 frs.

Le 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796) Jean-Baptiste FRAIX Bavuz achète, au prix de 1.151 livres 12 s., un champ à Plancherine.

Le 3 fructidor an IV (20 août 1796), François BAILLY, notaire à Verrens, et François FAVRE, de Plancherine, achè-

bail devait rendre 24 quintaux de foin de bœuf que l'abbaye lui avait avancés.

L'acte de vente du 3 thermidor, an IV, estime en argent ce revenu réduit au 2/3 du fait que la grangerie du Pommaray n'est pas comprise dans la transaction.

Pour déterminer le prix de vente en se basant sur le revenu du domaine, les diverses redevances en nature ont été estimées aux prix suivants:

- la livre de vacherin = 6 sols;
  - la livre de beurre = 10 sols;
  - une journée de bœuf = 36 sols;
  - une journée de mulet = 24 sols;
  - un arbre = 5 sols;
  - le quintal de foin = 20 livres, 10 sols.
- en appliquant ces chiffres aux 2/3 du revenu, on obtient 103 livres, qui multipliées par le coefficient 22, indiqué par la loi, donnent en capital, une somme de 24.266 livres.

lent, au prix de 11.510 livres (prix fixé par les experts Clément Balairon, désigné par les acquéreurs, et Claude Voullier, nommé par le département) :

1° La grangerie de la Tour, comprenant: champs, prés, vergers, bois, jardins, pâturages, teppes, maison, cour, grange et pièce d'une contenance de 45 jx 202 t. 1 p. située sur Plancherine (N° 287 à 398 inclus) et sur Chevron (N° 22 et 23)..

2° La grange Aux CHARVINS d'une contenance de 11 jounaux 392 toises 6 pieds.

Le même jour :

François Favre de Plancherine achète au prix de 1.848 livres fixé par les mêmes experts que précédemment, un domaine comprenant prés, champs, pâturages, granges, bois et broussailles, d'une contenance de 32 jx 294 t. 1 p. et d'un revenu annuel de 74 frs.

Le même jour :

Jean-Louis Philibert RACT, résidant à Paris, représenté par Hyacinthe RACT et ayant Nicolas RACT-MADOUX pour mandataire, achète, au prix de 26.715 livres, la grangerie de Malapahud, avec maison, écuries, granges, d'une contenance de 195 jx 242 t. 5 p.

Ce domaine qui avait été affermé le 10 mars 1785 à Prosper Favre, Puret notaire, rendait un revenu de 1.271 livres.

Le même jour :

François BALLY achète un domaine au prix de 11.510 livres.

Le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1796) Jean-Baptiste PERRER achète pour 105 livres 12 sols, un pré à Plancherine. Le 6 pluviôse an V (25 janvier 1797) Pierre Antoine RIVER achète au prix de 1.122 livres le clos de la Blancherie, d'une contenance de 13 jx 319 t. plus 4 jx 1/2 de prés, bois, broussailles situés à Tamié.

Ces biens dont le revenu net est de 51 livres, ont été estimés par Jean-Baptiste Piffet et Claude Jay.

Le 1<sup>er</sup> brumaire an VIII (22 octobre 1798) Jean BARON, de Chambéry, achète, au prix de 19.208 livres une portion (1.409 jx 255 t.) de la montagne d'Orgeval.

Charles Emmanuel PERRET, notaire public à Chambéry, achète au prix de 6.225 livres une autre portion (100 jx) de la même montagne.

Le 5 floréal an X (25 avril 1802), Joseph-François MONSERRAT achète au prix de 1.709 francs un domaine à l'Hôpital<sup>21</sup>.

#### Canton de Gréssy-sur-Isère:

Le 15 thermidor an IV (2 août 1796), François BALLY, achète moyennant 1.501 livres une pièce de pré sur la commune de Saint-Vital.

Le 15 thermidor an IV (6 août 1796), François BALLY, notaire, domicilié à Verrens, achète au prix de 7.425 livres, la montagne du Haut du Four, d'une contenance de 684 jx 375 t.

L'estimation de ce domaine a été faite par les experts Claude Jay, nommé par le département et Claude Ract, désigné par l'acquéreur.

Cette montagne qui était louée à Prosper Favre, de Plancherine, rapportait annuellement 168 livres, 2 quintaux de beurre et le fruit d'une journée de fromage.

(31) Un document en date du 27 Pluviôse, an IX (16 février 1801), donne sur la propriété des Trappistes, située à l'Hôpital, les renseignements suivants:

« Les cy-devant religieux de Tamié, possédaient une maison n° 41 et 42, d'une contenance de 54 t. 1 p. Cette maison est ouverte, abandonnée au public depuis plus de 8 ans, elle dépérit tous les jours, soit dans l'intérieur où il n'y a plus de portes ni fenêtres, soit dans ses 4 angles, dont un est déjà tombé depuis plus de 18 mois. Tout cela provient, a-t-il ajouté, de ce que le citoyen Monserraz aîné est réputé pour avoir soumissionné la dite maison et que la régie n'y la commune ne se sont en conséquence ingérées dans la jouissance.

« L'on sait actuellement, après informations prises auprès du dit citoyen Monserraz, que celui-ci a été réellement soumissionnaire de la dite maison. Il n'a pas pu passer contrat parce que l'on avait confondu les meubles et les immeubles. On va réclamer à la préfecture pour savoir s'il y a lieu à passation de contrat ou non, pour la réclamation des sommes qu'il peut avoir payées par suite de la soumission ».

Le même jour :

Un domaine est vendu à Verrens au prix de 2.060 livres.

*Canton de MONTMÉLIAN :*

Le 27 messidor an IV (15 juillet 1796), Claude Girod et Paul Maire Desarnod, domicilié à Chambéry, achètent, à raison de 38.216 livres 18 sols un domaine situé sur les communes de Sainte-Hélène du Lac, La Chavanne et Les Mollèthes.

*Canton de PONT-DE-BEAUVOISIN :*

Le 3 thermidor an IV (21 juillet 1796), Nicolas VERNER, directeur de la poste de Chambéry, achète au prix de 21.121 livres 4 sols, un domaine dit grande, situé à Véroil-Montbel, d'une contenance de 78 jx 209 t.

Et si maintenant l'on se demande quelle a été la destinée de ces biens que l'on a justement appelés « biens maudits », parce que volés à l'Eglise et acquis à vil prix, il faut convenir « qu'ils n'ont pas prospéré aux mains de leurs acquéreurs et de leurs descendants, qui ont été frappés par l'opinion publique d'une longue et terrible réprobation ».

Sans prétendre à une rigueur absolue de démonstration, établissant un rapport de cause à effet, il est permis de constater la destinée instable de ces biens et le malheur qu'ils paraissent avoir porté à leurs acquéreurs.

Les propriétés du vallon de Tamié, la Cassine, le Pommaréy, Malapalud, les biens de Chevron et de Plancherine, ceux de Gilly, de Verrens et de Tournon, pour ne parler que de ceux dont l'histoire est plus familière aux habitants de la région, ont été souvent, depuis, vendus et revendus, sans avoir jamais procuré le bien-être et la prospérité à leurs acheteurs successifs.

Les familles des premiers acquéreurs, qui s'étaient considérablement enrichis par l'achat de ces biens, sont, ou complètement disparues, ou singulièrement déchues de leur première aisance.

Suivant la pittoresque expression patoise d'un dicton

populaire « *le bin de l'églîése é de farina de diâblo, a fat mezié le restia* » « le bien volé à l'Eglise, c'est de la farine de diable, il fait manger (perdre) le reste (que l'on possédait auparavant) ».

L'histoire des biens de Tamié, donnés aux fils de Saint-Bernard, dans la suite des siècles, par la piété populaire et volés par la cupidité impie, n'est pas pour démentir la vérité profonde de cette affirmation.

## CHAPITRE III

## LES RELIGIEUX EN EXIL

I. Chez les Camaldules à Turin. — II. A l'abbaye de Grassano, près d'Asti. — III. La dispersion. — IV. A l'Hospice du Mont-Cenis. — V. Dom Gabet, Abbé du Mont-Cenis. — VI. Passagers illustres: Le pape Pie VII, le roi Murat, Napoléon I<sup>er</sup>. — VII. Ministère de dom Gabet; le second passage de Pie VII. — VIII. Mort de dom Gabet; dom Marretti lui succède; dom Chapuis, abbé de la Novalese. — IX. Dom Bernard, depuis sa sortie de Tamié; carrière militaire. — X. Sa conversion; visite à Tamié; séjours à Suze et à Hautecombe; sa mort.

I. — Vers la fin d'avril 1793, dom Gabet avec sa pieuse troupe arrivait aux portes de Turin. Les Pères Camaldules, prévenus à l'avance, vinrent recevoir les fugitifs, pour les conduire dans les appartements qu'ils leur avaient préparés.

Les deux familles religieuses vécurent fraternellement, dans la même maison. Dans la mesure du possible, la communauté de Tamié reprit bien vite sa règle; dans le silence et la prière, elle goûta un peu de calme et de repos après les agitations du départ et les fatigues du voyage. Mais, dans ce milieu nouveau, rien n'était fait pour permettre aux moines de Tamié de conserver longtemps l'esprit de leur vocation. D'autre part, les ressources de dom Gabet s'épuisaient rapidement et il craignait d'être bientôt, lui et les siens, à la charge de leurs hôtes, ne pouvant plus payer sa pension ni celle de ses religieux. Il prit donc la résolution de quitter la maison hospitalière, qui les avait accueillis, et d'aller, à nouveau, travailler pour vivre, en cultivant la terre dans un lieu solitaire.

On décida de chercher refuge dans l'abbaye abandonnée de Grassano, près d'Asti, en Piémont.

Avant d'exécuter ce dessein, dom Gabet voulut prendre congé du roi, des princes et de la Cour qui savaient sa présence à Turin, et sans doute l'avaient généreusement se-

couru dans sa détresse. L'ancien garde du corps revit son roi Victor Amédée III qu'il avait quitté depuis 17 ans, il revit le prince Charles Emmanuel et son épouse, la princesse Clotilde, les pieux visiteurs de Tamié en 1786. L'entrevue fut émouvante. Quand elle prit fin, les princes, humblement prosternés devant le Prêlat, lui demandèrent sa bénédiction; puis ce fut la séparation définitive.

II. — Ayant dit leur reconnaissance aux Camaldules qui, pendant près de deux ans, leur avaient accordé la plus cordiale hospitalité, les moines de Tamié partirent pour Grassano. L'abbaye était depuis longtemps inhabitée, on y manquait des meubles et des provisions les plus indispensables. Les premiers jours furent très pénibles; mais dom Gabet, avec les quelques ressources que la Cour lui avait procurées, parvint peu à peu à pourvoir la maison du nécessaire. Malgré ce dénuement, on était heureux à Grassano car l'on avait pu reprendre la vie régulière, comme à Tamié. Aussi, avec quelle ferveur, le soir, au retour des travaux, les religieux venaient-ils chanter les louanges de Dieu et lui offrir les sueurs dont ils arrosaient la terre d'exil.

Cependant, Bonaparte avait reçu le commandement de l'armée d'Italie et, vainqueur dans cinq batailles consécutives, il s'était rendu maître du Piémont (avril 1796). Le roi Victor Amédée III mort, son fils Charles Emmanuel IV, à peine assis sur le trône, s'était vu forcé d'abdiquer et de se retirer en Sardaigne, avec la reine Clotilde.

III. — Quand ces événements furent connus à Grassano, dom Gabet comprit que tout espoir, pour sauver la communauté renaissante était perdu. Les lois républicaines, qui supprimaient les couvents, s'appliquaient à tout le territoire conquis. C'était donc la fin de la communauté et la dispersion de ses membres.

Dom Gabet s'y prépara; procurant à ses religieux des vêtements laïques. Et, quand, le dernier soir venu, on se

(1) FRANCOZ: *Hist. de dom Gabet*, p. 72.

fut rassemblé pour réciter l'Office et chanter le *Salve Regina* l'abbé dit adieu à ses frères et leur donna ses suprêmes conseils : « Un jour, je l'espère, ajouta-t-il, comme inspiré d'en haut, il nous sera donné de nous revoir encore sur cette terre, de nous retrouver ensemble, à Tamié ou ailleurs ». Le lendemain, après une dernière bénédiction de leur Père abbé, les religieux s'embrassèrent en pleurant et se séparèrent, tristes, mais résignés à la volonté de Dieu.

La plupart, étant originaires de Savoie, revinrent s'y fixer, les uns dans leurs familles, d'autres dans des séminaires et les cures, les prêtres comme auxiliaires, les frères comme sacristains et jardiniers.

Ils n'oublièrent pas les conseils de leur supérieur: vivant « toujours pauvres et contents du pain de chaque jour, toujours obéissants, les prêtres à l'autorité ecclésiastique, les frères convers aux maîtres qui avaient accepté leurs services; toujours purs et prêts à mourir pour la défense de leurs vœux ».

Au reste, beaucoup demeurèrent en relation avec leur abbé, quand ils eurent appris le lieu de sa retraite, pendant la période révolutionnaire.

Craignant de compromettre ses parents, par sa présence à Chambéry, où il était bien connu des autorités républicaines, dom Gabet s'était retiré à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la maison Ducol. « Tous les dimanches, il y célébrait la Sainte Messe, en présence des gens de la maison et d'un petit nombre d'amis. Dans cette humble retraite, il recevait les lettres et parfois les secrètes visites de ses religieux. Il priait pour eux et il avait la consolation de penser que tous persévéraient dans leur première vocation. Un seul, dom Bernard, son ancien secrétaire, avait quitté le chemin du devoir; encore le bon pasteur conçut-il bientôt l'espoir de ramener au bercail cette brebis trop longtemps égarée »<sup>2</sup>.

Durant la persécution fructidorienne, l'abbé de Tamié ne put demeurer dans son refuge; mais on ignore l'endroit où il se cacha.

(2) FRANCOZ: *Hist. de dom Gabet*, p. 78.

Nous savons seulement que, le calme revenu, il retourna en Savoie et, en 1801, promit soumission à la constitution de l'an VIII. « M. de la Palme, vicaire général de Chambéry, lui ayant fait connaître qu'il ne croyait pas pouvoir approuver cette promesse, il lui en exprima son regret et protesta qu'il était parfaitement soumis, en tout, à l'autorité du Saint-Siège »<sup>3</sup>.

La persécution d'ailleurs touchait à son terme et peut-être cette promesse de soumission fut-elle l'occasion qui, signalant l'ancien abbé de Tamié aux autorités, l'allait faire choisir pour une mission où son dévouement pourrait se donner libre carrière.

IV. — Les passages fréquents des armées, à travers les Alpes, avaient fait comprendre l'importance d'une maison de refuge sur ces hauteurs où la tempête se déchaîne souvent, avec tant de violence. Par un arrêté du 2 ventôse an IX (21 février 1801), le premier consul décréta que l'ancien hospice du Mont-Cenis, ruiné et désert depuis la Révolution, serait reconstitué. « Il sera établi sur le Simplon et le Mont-Cenis, un hospice pareil à celui qui existe sur le Grand Saint-Bernard. Cet hospice sera desservi par des religieux du même ordre que ceux du Grand Saint-Bernard. Il ne pourra jamais y avoir moins de quinze personnes, dans chaque hospice, et les religieux seront soumis à la même discipline et tenus d'observer les mêmes devoirs envers les voyageurs que sur le Grand Saint-Bernard »<sup>4</sup>.

En exécution de cet arrêté, les anciens bâtiments de l'Hospice du Mont-Cenis furent restaurés et agrandis, sa dotation première augmentée et les biens, vendus pendant la Révolution, rachetés. « Les premiers domaines, affectés à cet établissement, auquel le gouvernement français portait tant d'intérêt, furent ceux de l'abbaye de la Selva, ancien monastère des Feuillants, situé près de Verceil (Piémont) »<sup>5</sup>. La Nation reprit aux citoyens Jorcin, Boniface, Rivet et

(3) BUIER: *Mémoires*, p. 374.

(4) Arch. départ., L. 6.

(5) BURNIER: *Hist. de Tamié*, p. 209.

Burdin, moyennant une juste indemnité, une grande partie des biens qui avaient appartenu à l'Hospice, avant la Révolution. Les revenus de cette maison se composèrent plus tard des biens de l'abbaye de Novalesè et d'une rente annuelle en numéraire « dont on prit les premiers fonds sur l'octroi de la ville de Turin » (1803). Grâce à ces mesures, le premier consul assurait à l'hospice les moyens de subsister, dans une mesure assez large, aux besoins les plus urgents des voyageurs et surtout des soldats qui, à cette époque d'agitation, ne cessaient de traverser le Mont-Cenis ».

Restait à trouver la communauté qui pourrait répondre au désir du premier consul. Le préfet du Mont-Blanc s'adressa d'abord au prévôt du Grand Saint Bernard, qui ne put se trouver en mesure pour prendre la direction du nouvel Hospice à l'époque fixée.

Alors le préfet, M. Sauzay, confia provisoirement cette direction à dom Gabet.

En conséquence, « le religieux Claude Gabet, ex-abbé de Tamié » fut mis en possession de l'hospice du Mont-Blanc et investi des pouvoirs nécessaires pour sa direction (le 23 septembre 1801).

M. Bellemain, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, fit la cérémonie d'installation le 20 vendémiaire an X (12 octobre 1801), Dom Gabet demanda et obtint l'institution canonique en décembre 1801. Le cardinal Caprara, légat *à latere*, l'autorisa à porter la croix pectorale et à perpétuer sa maison sous la direction de l'évêque de Chambéry, en suivant la règle de Saint Benoît.

Avant d'étudier l'œuvre des moines de Tamié au Mont-Cenis, il est peut-être intéressant de rappeler, d'un mot rapide, ce qu'avait été, dans le passé, cet hospice fameux. C'est Louis le Débonnaire qui l'avait fondé en 824, pour le service des voyageurs et des armées. Depuis lors, des religieux, placés sous l'autorité de l'évêque de Maurienne,

desservaient cet hospice et assuraient aux passants les secours religieux. Vers l'an 1200, le Mont-Cenis était le siège d'une collégiale de chanoines réguliers de Saint Augustin, dont le prévôt était Guillaume d'Avrioux. En 1463, la collégiale subsistait encore, avec une douzaine de chanoines, sous la direction du prévôt Almon de Spina.

Mais au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les chanoines réguliers quittèrent l'hospice et furent remplacés par un prévôt commendataire, non résidant, nommé par le duc de Savoie et approuvé par l'évêque de Maurienne. Le prévôt percevait les bénéfices et se faisait remplacer, au Mont-Cenis, par un prêtre « recteur » qui ne recevait que la portion congrue.

Un arrêt, rendu par le Sénat de Savoie, le 10 février 1679, exhorte le recteur du Mont-Cenis, sous peine d'une réduction de 500 livres sur son temporel, « à fournir aux passants l'aumône d'un quartier de pain bon et recevable avec du lait, du serai, ou du potage, quand ils seront obligés d'y séjourner quelques heures; quant à ceux qui couchent, un lit garni de paille, draps et couvertures; aux prêtres et religieux deux verres de vin de plus qu'aux autres; en outre de tenir deux valets pour le service des pauvres passants et une monture pour le service des pauvres incommodés ».

En 1728, Mgr de Masin, en donnant l'institution canonique au nouveau prévôt Pazini, exigeait que désormais deux prêtres soient entretenus à l'hospice. Aux approches de la Révolution, les deux recteurs étaient dom Tua et Rd Laurent Tourt de Lanslebourg; ils restèrent à l'Hospice jusqu'au 14 mai 1794, date à laquelle l'armée française s'empara du Mont-Cenis.

Les prêtres ayant dû émigrer en Piémont, l'Hospice fut privé de services religieux pendant 7 ans.

V. — C'est pour reprendre leur ministère et leur œuvre de charité interrompus que dom Gabet vint au Mont-Cenis. Il avait amené avec lui quelques-uns de ses anciens moines:

(6) Une lettre du pape du 25 frimaire an X, autorisa dom

Gabet, à jouir des biens de la Selva. Arch. départ., L. 6.  
(7) VERNIER: *Statistique du Mont-Blanc*, p. 159, 401.

(8) BURNIER: *Hist. de Tamié*, p. 210 et note.

(9) Journal « La Croix de Savoie », sept. oct. 1924.

doms Gérard Truchet, Dominique Dubois, Etienne Chapuis, Antoine Mariethi et un frère convers Joseph Christin; les autres étaient morts ou s'étaient dispersés dans la tourmente. Plusieurs religieux des anciennes communautés d'Hautecombe et d'Aulps vinrent s'ajouter à eux, dom Dupuis était de ce nombre, Dom Bernard Mouthon ne rejoignit ses confrères que plus tard, en 1818, et les quitta d'eux bientôt pour entrer chez les Capucins de Suze.

Le genre de vie de la communauté et la règle qu'elle devait suivre sont d'ailleurs exposés dans la lettre que le Conseiller d'Etat Portalis adressait, le 18 germinal an XI (9 avril 1803) à l'abbé dom Gabet<sup>10</sup>.

« Le premier consul a très bien compris que la religion seule peut produire les vertus nécessaires à ceux qui se consacrent à un service pour lequel il faut des encouragements d'un autre ordre que ceux qui ne peuvent venir que de la main des hommes ». Le gouvernement autorise les religieux à vivre sous la règle de Saint Benoît, mais il faudra s'abstenir de toute profession solennelle et se contenter d'une promesse dont les termes sont fixés comme suit :

« Mon frère, je vous promets, ainsi qu'à vos successeurs légitimes, obéissance suivant la règle de Saint Benoît, la conversion de mes moeurs et la stabilité dans la congrégation ».

Un règlement intérieur sera rédigé et présenté à l'approbation du Gouvernement. Le supérieur n'entretiendra aucune correspondance avec aucun supérieur régulier étranger; l'établissement vivra sous la juridiction de l'évêque diocésain qui l'exercera en personne. Les membres de l'établissement porteront l'habit noir, avec un collet liseré de blanc, l'abbé pourra porter la croix comme marque distinctive de sa place.

Dom Gabet et ses religieux se soumettent à ces prescriptions, tout en pratiquant de leur mieux l'Étroite Observance. De cœur, ils restaient attachés à l'Ordre de Cîteaux. « La

(10) Arch. départ., L. 6. Autorisation d'un monastère, au Mont-Cenis, 7 prairial, an XI.

nouvelle communauté, comme autrefois, était animée de cet esprit de renoncement à soi-même et de dévouement chrétien qui fait la base de la règle bénédictine : le théâtre et l'objet de ses travaux étaient seuls changés. Au lieu de défricher des landes incultes et de démontrer au peuple roumain des agriculteurs les meilleures méthodes à suivre, elle avait désormais à lutter contre la tempête sur un des plateaux les plus élevés de l'Europe, à sauver d'une mort inévitable des voyageurs perdus au milieu des neiges, à exercer cette large et bienveillante hospitalité qui puise dans la religion ses charmes les plus irrésistibles<sup>11</sup>. Partagés en plusieurs sections, les religieux présidaient, les uns aux services de l'intérieur, dominant leurs meilleurs soins aux plus nécessaires, les autres, au péril de leur vie, allaient chercher entre les murs de neige et de glace les voyageurs ou les soldats dont la venue leur était annoncée. Ils partaient au plus fort de la tourmente, aveuglés par la neige que le vent soufflait dans leurs yeux et dont les chemins étaient couverts. A la rencontre de la caravane, les uns se mettaient en avant; les pieds dans la neige et traçaient la route aux voyageurs qui les suivaient, les autres plaçaient les infirmes sur des traîneaux garnis de paille et de chaudes couvertures et tous arrivaient ainsi à l'hospice où de grands feux, des tables abondantes et de bonnes chambres leurs étaient préparés<sup>12</sup>.

VI. — Parmi les illustres voyageurs qui vinrent frapper à la porte de l'Hospice du Mont-Cenis, il faut placer, en première ligne le Pape Pie VIII, qui traversa deux fois les Alpes: en 1804, il allait sacrer l'empereur; sept ans après, captif, on le conduisait brutalement à Fontainebleau.

Quand le pape passa en novembre 1804, il était précédé d'une garde d'honneur commandée par le général Menou. Un nombreux cortège de prélats et de dignitaires l'accompagnait. Le Mont-Cenis était alors couvert de neige. Quand

(11) BURMER: *Hist. de Tamié*, p. 212.

(12) FRANCOZ: *Hist. de dom Gabet*, p. 108.



on arriva au pied de la montagne du côté de Suze, on plaça les illustres voyageurs sur des traîneaux décorés et garnis de coussins et la montée se fit sans accident ni fatigue. Dom Gabet, entouré de ses religieux, reçut le Saint-Père à l'entrée de l'hospice et le complimenta : « Je regarde, lui dit-il, comme le plus beau jour de ma vie celui où il m'est donné d'offrir à Votre Sainteté le cœur et les hommages de tous les habitants de la Savoie. Ce peuple reconnaissant et religieux est saisi d'admiration en voyant le premier Pasteur de l'Eglise braver les inclemences des saisons pour venir répandre sa bénédiction sur l'auguste chef de la Nation française ».

Pie VII daigna visiter l'hospice et accepter le repas que les Pères lui avaient préparé. Son cortège l'accompagna dans sa visite : on y remarquait les cardinaux Antonelli, Borgia di Pietro, Caselli, Braschi, de Bayane, le cardinal Fesch, venu comme ministre de France, le prince Altieri, le duc Braschi, neveu du pape. En quittant l'hospice pour continuer sa route, le Souverain Pontife embrassa affectueusement dom Gabet lui promettant de le revoir plus longtemps à son retour de Paris.

Dom Gabet n'attendit pas ce retour pour revoir le Saint-Père, car mandé par l'empereur, il vint lui-même, à Paris, pour assister à la cérémonie du sacre, où il parut, en habit religieux au milieu de la Cour impériale.

Il revit encore le Pape à Chambéry où il lui demanda sa bénédiction pour sa famille; il l'accueillit enfin au Mont-Cenis où, suivant sa promesse, Sa Sainteté se reposa plus longuement qu'à son premier passage. De retour à Rome, Pie VII n'oublia pas l'abbé du Mont-Cenis, car il lui adressa un bref extrêmement flatteur, pour lui et sa communauté. De plus, en témoignage de sa reconnaissance, il fit accompagner ce bref d'un calice d'argent doré, que l'on conserve encore à la cathédrale de Suze et qui porte l'inscription suivante: *Pius VII pont. max. consecravit die 2 julie 1805*

(13) FRANCOZ: *Hist. de dom Gabet*, p. 114.

*et dono dedit* (Pie VIII, souverain pontife, l'a consacré le 2 juillet 1805 et en a fait présent) <sup>14</sup>.

Au Mont-Cenis, les voyageurs comme les saisons passaient mais ne se ressemblaient pas. Quelque temps après le pape, c'était Murat, le roi de Naples. Il rentrait dans ses Etats en traversant les Alpes dans le plus strict incognito. Mais l'indiscrétion de sa suite le fit reconnaître. Après l'avoir bien soigné, l'abbé lui proposa la voiture de l'hospice pour achever son voyage, afin qu'il put se reposer. Murat fut charmé de l'hospitalité reçue, accepta la proposition et « parti dans la voiture du monastère ».

« Aussitôt rentré dans sa capitale, le roi fit restaurer à neuf la voiture et la renvoya au Mont-Cenis avec une somme de six mille francs. Il y ajouta ensuite, par décret, une rente annuelle d'égalie somme et le titre donné à dom Gabet de chanoine de la cathédrale de Naples » <sup>15</sup>.

Après le sacre de Notre-Dame, Napoléon veut placer sur sa tête la couronne des rois lombards. Il part pour Milan, printemps de 1805, et s'engage au milieu du Mont-Cenis par un temps affreux. M. Maissemy, préfet du Mont-Blanc, ne peut résister à l'intensité du froid, il tombe évanoui et on le transporte dans une maison de paysans. L'empereur éprouve de vives douleurs aux jambes et, craignant un accident semblable, il descend de cheval dans l'espoir que la marche lui rendra un peu de chaleur. Après une longue et pénible ascension dans la neige, il arrive à l'hospice à demi mort de fatigue et de froid. Dom Gabet le reçoit et l'introduit dans une vaste salle où brûle un feu ardent. Napoléon se dirige vers le foyer, mais le religieux l'arrête avec respect : « Sire, lui dit-il, vous vous perdriez en vous réchauffant trop vite; restez à distance et asseyez-vous sur ce fauteuil ». L'empereur obéit. Ses jambes et ses pieds sont tellement gonflés qu'on essaye en vain de lui ôter ses bottes; impossible de les retirer sans pratiquer une incision. Cette

(14) BURNIER: *Hist. de Tarnié*, p. 215 et note. — FRANCOZ: *dom Gabet*, p. 116.

(15) FRANCOZ: *Liv. cit.*, p. 117.

opération est difficile et Napoléon demande un chirurgien : il ne s'en trouve pas à l'hospice. Dom Gabet rassure l'auguste voyageur, l'exhorte à se confier à son expérience et, armé d'un canif, se met résolument à fendre les bottes dans leur longueur; l'opération réussit à merveille. Les religieux ont préparé l'appareil, de pansement et font des frictions sur les pieds et les jambes, avec de la flanelle imbibée d'esprit de vin. Peu à peu, le gonflement disparaît, une chaleur bienfaisante se répand dans les membres endoloris et l'empereur remercie avec effusion ses intelligents libérateurs.

Napoléon passe une journée entière à l'hospice. Les soins des moines et une nuit de repos lui ont rendu ses forces. Pendant plusieurs heures, il s'entretient avec dom Gabet des besoins de l'établissement et de son avenir. Il offre à l'abbé du Mont-Cenis une croix d'évêque, il lui propose de rétablir Tamié en affectant des revenus à l'établissement, dom Gabet refuse tout, même le rétablissement de l'ancienne abbaye qui exigerait un personnel trop nombreux et d'ailleurs sa communauté actuelle peut rendre sur le Mont-Cenis des services trop importants pour songer à quitter ce poste d'honneur.

Cependant l'empereur ne voulut pas quitter ainsi le Mont-Cenis; il donna des ordres pour l'agrandissement de l'hospice. Quelques semaines après son départ, des échafaudages se dressent de tous côtés; de nouvelles constructions sortent du sol; le plan d'une gracieuse chapelle est tracé. Au milieu des splendeurs de son couronnement en Lombardie et des affaires sans nombre qui attirent son attention, l'empereur n'oublie pas le Mont-Cenis et ses religieux. Le 11 floréal an XIII (1<sup>er</sup> mars 1805) il date d'Alexandrie un décret qui confirme et complète les dispositions déjà prises.

Les constructions en cours seront achevées l'année même. L'hospice sera environné de murs qui renfermeront une cour et un jardin. Une chapelle sera construite dans le cours de l'année 1806. Le lac du col sera aliéné par la commune de Lanslebourg, au profit de l'hospice. Cet établissement entretiendra constamment un chirurgien et donnera une

demi-bouteille de vin à tous les soldats qui passeront avec une feuille de route en règle.

VII. — Dom Gabet obtint en outre que le Mont-Cenis fût érigé en paroisse distincte de Lanslebourg et incorporé au diocèse de Turin (27 décembre 1807). Le 9 octobre 1810, cette paroisse deviendra commune dépendant du département du Pô.

Sur le col, en effet, se rencontraient non seulement les hôtels et les refuges habités, mais de nombreux chalets groupés près de l'hospice, autour du lac et sur le penchant des collines. Cette population, augmentée des familles qui venaient y passer la belle saison, était privée de pasteur. Elle pouvait venir, à l'hospice, pour entendre la messe, mais les religieux n'avaient aucun pouvoir sur elle. Désormais les religieux en auront la direction. Dom Marietti reçut le titre de curé et dom Alexis Guiffrey fut nommé vicaire.

L'évêque de Chambéry avait inutilement protesté contre cette création de paroisse, qui enchantait les habitants du Mont-Cenis. Ils venaient régulièrement et nombreux aux offices du dimanche, heureux de redire quelques vieux cantiques avec leurs nouveaux pasteurs et l'abbé lui-même.

Outre ce ministère pastoral qu'il remplissait parmi les bergers et les familles du Mont-Cenis, dom Gabet avait encore à s'occuper de deux autres abbayes, celles de la Novalesè et du Mont Genève, dont il était l'abbé général.

L'abbaye de la Novalesè est cachée dans les bois de la vallée dont elle porte le nom. Cette vallée, qui va du Mont-Cenis à Suze, est fertile et montueuse jusqu'à Ferrière. Audessus de ce petit village, il n'y a plus que des pâturages jusqu'au plateau du Mont-Cenis. Les religieux de cette abbaye vivaient de leurs travaux et du produit des moulins activés par le torrent qui coule du lac du Mont-Cenis jusqu'à Suze. Leur vie rappelait celle de Tamié, aussi dom Gabet aimait-il à s'arrêter à Novalesè, dans ses fréquents voyages à Suze.

L'abbaye du Mont Genève, située à deux lieues de Briançon, était, comme celle du Mont-Cenis, dont elle dé-

pendait, destinée à donner l'hospitalité aux soldats de passage.

Devant le succès obtenu par dom Gabet au Mont-Cenis le préfet du Mont-Blanc, M. Verneilh, exprima le vœu qu'on rétablisse au col du Petit Saint-Bernard<sup>17</sup>, l'ancien asile qui s'y trouvait. « On pourrait en confier le service à l'hospice du Mont-Cenis, dont il serait comme une annexe et qui y placerait un de ses religieux »<sup>17</sup>. Cette idée fut reprise par le Conseil général du Mont-Blanc, session du 15 au 29 février 1810, qui émet un « vœu pour une succursale du Mont-Cenis à l'hospice du Petit Saint-Bernard, dont le rec-teur serait un moine de l'abbé du Mont-Cenis et payé par lui ». De nouvelles instances furent encore faites « pour que l'édifice (du Petit Saint-Bernard) soit rétabli et mis comme succursale à la disposition de M. l'abbé du Mont-Cenis, en priant M. le Préfet de solliciter auprès du gouvernement une augmentation de revenus à l'hospice du Mont-Cenis, de manière à faire face aux dépenses qu'exigera l'établissement de la succursale réclamée sur le Petit Saint-Bernard ».

Pas plus que la première fois, ce désir ne fut réalisé. Dom Gabet n'eut à s'occuper que du Mont-Cenis et des deux abbayes de Novalèse et du Mont Genève.

Pour faciliter, à l'abbé du Mont-Cenis, le gouvernement de ces deux abbayes, Napoléon lui avait donné, à Suse, une résidence d'où il pouvait se transporter, à gauche, vers Briançon, et, à droite, vers le Mont-Cenis. Il y trouvait un pied-à-terre, à son passage d'un monastère à l'autre et cette maison servait en même temps de lieu de repos, pour les religieux malades. Plus d'une fois, dom Gabet, surpris par les accès d'un asthme contracté au Mont-Cenis, fut obligé de s'y arrêter pour reprendre haleine.

Il s'y trouvait, en juin 1812, quand un maître des postes vint lui apprendre que le pape était à l'hospice. Arraché à la prison de Savone, Pie VII était en route pour Fontainebleau. — Sans hésiter, l'intrepide religieux se met en route,

malgré son extrême faiblesse et le mauvais temps. Il arrive, on lui refuse l'entrée du monastère : il demande à parler au colonel Lagorie, qui a la garde de l'auguste prisonnier. « Mon général est ici, dit-il à cet officier, me sera-t-il défendu de le voir ? » — Ma responsabilité est trop grande, répondit Lagorie, Pie VII ne doit voir personne. — Colonel, vous direz à l'empereur que je réponds sur ma tête du prisonnier, je suis sûr qu'il ne me désapprouvera pas ». Cette courageuse insistance est couronnée de succès, dom Gabet entre et va se jeter aux pieds du chef de l'Eglise. Pie VII est près de succomber à une inflammation produite par un pénible voyage; il éprouve les douleurs les plus aiguës et son médecin renonce à le soulager. Le docteur Claraz, de Termignon, mandé en toute hâte par dom Gabet, parvient à rendre assez de forces au pape pour qu'il puisse se remettre en route. Les religieux dressent une espèce de lit dans la voiture et n'épargnent rien pour adoucir à l'auguste prisonnier les fatigues de la descente.

VIII. — Depuis cet effort considérable que, malade, il avait fait pour rejoindre le souverain Pontife, à l'hospice, et l'entourer de ses soins empressés, la santé de dom Gabet donnait de très sérieuses inquiétudes. Le mal reparut plus violent et son asthme prit une intensité qui le conduisit rapidement au tombeau. Voyant son dernier jour approcher, il demanda, comme suprême consolation, de rester au Mont-Cenis, pour y mourir au milieu des siens; cependant, cédant aux instances de son médecin et des religieux, il consentit à se laisser transporter à Turin. On espérait que l'air plus doux de cette ville et les plus habiles docteurs de la capitale pourraient le sauver encore. Tout fut inutile. Le clergé de Saint-Jean-Baptiste lui administra les derniers Sacraments, puis le regard fixé sur le crucifix, il expira doucement, le 21 novembre 1818, âgé de 63 ans, dans la 35<sup>e</sup> année de sa vie religieuse et la 25<sup>e</sup>, depuis son élévation à la dignité abbatiale.

Le dernier historien de dom Gabet affirme qu'il est mort cardinal, sans le savoir... la bulle pontificale n'étant parve-

(16) VERNEILH: *Statistique du Mont-Blanc*, p. 807, p. 125.

(17) Arch. départ., T. 53. F. Gen: *Le Petit St-Bernard*, in-12. Chambéry 1926, p. 112.

nue à destination qu'au moment de la mort de l'abbé<sup>18</sup>. Pie VII, sauvé au Mont-Cenis et rentré triomphalement de sa captivité de Fontanebleau, aurait ainsi marqué sa reconnaissance.

La nouvelle de la mort de l'abbé causa un immense chaos, parmi les religieux et les habitants du Mont-Cenis. Quelques-uns descendirent à Suse où se firent les funérailles, présidées par l'évêque.

Après la mort de dom Gabet, deux de ses anciens religieux de Tamié dirigèrent successivement l'hospice du Mont-Cenis. Le premier, dom Marietti, gouverna la communauté jusqu'en 1820, époque de sa mort. Le second, dom Etienne Chappuis, avait 50 ans de profession lorsqu'il fut nommé Abbé du Mont-Cenis et de la Novalesè, par le premier chapitre général du Mont-Cenis, en 1821. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1837. Ces religieux ne parlaient qu'avec admiration de leur illustre abbé fondateur, dont le seul souvenir les ranimait et servit à les maintenir fervents et dévoués jusqu'à leurs derniers jours. Dom Etienne fut le dernier abbé du Mont-Cenis. L'hospice, dirigé, depuis lors, par des Prieurs, fut cédé, quelques années plus tard, à ses anciens possesseurs, les Evêques de Maurienne. Enfin, en 1877, le gouvernement du Quirinal, qui s'était emparé de la plupart des monastères de Rome et de l'Italie, mit la main sur cet hospice pour en faire une caserne.

IX. — Des autres religieux de Tamié qui n'avaient point suivi dom Gabet, en exil d'abord, puis au Mont-Cenis, nous ne savons presque rien. Dom Granger et les 7 frères et oblates, qui avaient réclamé avec lui une pension et des meubles au cours de 1793, disparaissent depuis lors, sans avoir laissé aucune trace dans les documents qui nous sont parvenus.

Le frère Bergeret prêta le serment à la constitution civile du clergé, mais se rétracta le 6 septembre 1796<sup>19</sup>.

(18) FRANCOZ: *Hist. de Dom Gabet*, p. 186 et note.

(19) Journal du vicaire général de Tarentaise, Martinet, p. 45.

Les frères Joseph Christin et Henry Sondaz, réfugiés à Malapalud, chez Favre, prêtèrent le serment, mais ils ne se rétractèrent pas. Ils prêtèrent aussi les autres serments ou firent les promesses qui furent exigées dans la suite.

Le 29 pluviose an VI (18 février 1798), Christin se rend, à l'administration cantonale de l'Hôpital, pour déclarer qu'il n'a pas rétracé ni modifié son serment. Cependant, il rejoignit plus tard son ancienne communauté, à l'hospice du Mont-Cenis.

Henry Sondaz fit, à l'Hôpital, le 4 germinal an VI, la même déclaration. Nous ne savons plus rien sur eux<sup>20</sup>.

Il n'en est pas ainsi d'un autre religieux, que sa brillante carrière militaire et surtout son repentir ont rendu célèbre; nous voulons parler de Félix Emmanuel Mouthon, en religion dom Bernard.

Né à Saint-André, près de Rumilly, en 1763, il avait suivi à Suse, son père nommé intendant de cette ville. En 1781, il perdit ses parents; il entra chez les Camaldules de Turin. Mais, ayant lu quelques livres sur la Trappe, il désira entrer dans cette congrégation et vint frapper à la porte de Tamié. On l'y reçut, en 1783, et, son noviciat achevé, il fit profession sous le nom de dom Bernard, le 16 avril 1784. Bon religieux, sous la sage direction de dom Gabet, il eut, en tout autre temps, persévéré dans le service de Dieu. Mais quand l'armée française, eut envahi la Savoie, dom Bernard, pour des raisons que nous ignorons, émigra. Forcé ensuite de rentrer, par suite de circonstances particulières, il est arrêté, le 4 novembre, emprisonné et dépourillé de son argent. Son procès, instruit de suite, se termina heureusement, grâce à l'intervention de son frère, alors maire de Carouge. Il eut la chance de recouvrer la liberté.

Au lieu de fuir un milieu dangereux pour lui, à cause de sa faiblesse de caractère, dom Bernard demeura auprès de son frère, et, quand les représentants du peuple eurent imposé le serment à la Constitution Civile du Clergé, l'ancien

(20) Arch. d'Albertville, D. I.

religieux de Tamié, par crainte peut-être ou encouragement par sa famille, prêta le serment schismatique.

Le curé de Carouge, plus digne et plus fort, avait refusé de le faire et était parti en exil. Dom Bernard fut alors invité à remplir provisoirement les fonctions de curé de Carouge<sup>21</sup>. Il accepta et dut désormais prendre part à toutes les cérémonies imposées par la fantaisie ou la haine révolutionnaires.

Le 10 août, il célébra la Messe commémorative de cette journée. Un témoin nous en a gardé le récit :

« Le 10 août, à Carouge, Mouthon célébra la Messe sur l'autel de la Patrie, profanement orné, lascivement et tumultueusement environné. Les cavaliers rôdaient autour pour offrir des rafraichissements aux personnes du sexe, avec la même liberté et la même galanterie que dans une salle de spectacle. Mouthon, le maire, le procureur syndic, le ministre Monachon et un officier de la légion haranguerent successivement. La citoyenne M... traînée sur un char de triomphe et accoudée sur le sans-culotte A..., représentait la liberté; elle foulait aux pieds un sceptre et une couronne de papier. La sans-culotte avait à la main un livre blanc sur la première page duquel on lisait: Les Droits de l'Homme. La cérémonie fut suivie d'un repas républicain où plusieurs jambons, quatre veaux, huit cents pains de munition et 8 moutons furent absorbés. La fête fut conclue par des danses congrues exécutées dans un bois voisin »<sup>22</sup>.

Ces fêtes découragèrent la bonne volonté de dom Bernard et, pour ne plus être tenu d'y prendre une part active, il donna sa « démission de fonctionnaire ecclésiastique ». Malheureusement, il eut encore à cette occasion, la faiblesse de prononcer un discours pour le moins inutile. Dans sa séance du 8 Frimaire, an II (28 novembre 1793), le club des Jacobins de Thonon, fit répéter par un de ses membres

ce discours prononcé « lors de sa démission, et « ce discours fut vivement applaudi ». Au reste, le jour même, le frère de l'ex-religieux, qui était commandant en chef de la garde nationale, avait offert, à la Société des Jacobins, un don patriotique : deux chars de vin rouge sans doute pour réchauffer l'enthousiasme et se ménager en même temps une protection utile<sup>23</sup>. Il ne semble pas cependant que la faveur du club ait longtemps saugewardé le donateur des chars de vin, car il devait bientôt porter sa tête sur l'échafaud.

Quand le représentant Albite vint en Savoie, l'ex-curé de Carouge « se jeta dans les administrations militaires et ensuite dans l'armée active ».

Son frère lui avait laissé une veuve et quatre enfants en bas âge, il ne voulut pas les abandonner et demeura chargé de ce douloureux héritage. Cette terrible catastrophe fit sa destinée jusqu'au moment où cette famille infortunée disparut. « Vingt ans s'écoulèrent, écrit-il, dans l'oubli de mes premiers devoirs, livré au tumulte des camps et des plus orageuses passions ».

En vain cependant, au cours de ses désordres, il combattait ses remords. Il voulait oublier Dieu et tout le lui rappelait. Les beaux jours de Tamié lui revenaient en mémoire et quand, dans ses courses militaires à travers l'Europe, il apprenait l'existence d'une abbaye, c'est là qu'il voulait prendre son logement et l'asile était toujours respecté. A Suse, où s'était écoulée une partie de sa jeunesse, il fit passer des vivres au village de la Ferrière, qui manquait de tout, sur son sol stérile, entre deux armées ennemies. En Allemagne, un monastère de Clarisses dut à son intervention d'éviter le pillage et la brutalité des soldats. Des émigrés, des prêtres proscrits furent consolés par lui, aux uns il ouvrait sa bourse, à d'autres leur patrie<sup>24</sup>. « Mon cher frère, lui dit un jour un prêtre vénérable, vous rentrez un jour dans nos rangs ».

(21) Arch. départ., L. 19, p. 159.

(22) Arch. de Sales : Document cité par Descours : *Joseph de Moïse, pendant la Révolution*, p. 146.

(23) F. MUCCHER: *Le club des Jacobins de Thonon*, p. 107.

(24) Le triomphe de la miséricorde, notes finales, p. 75 et suivantes.

En 1804, Mouthon était devenu aide de camp de l'empereur; il eut une audience de Pie VIII et accompagna le Souverain Pontife à l'église métropolitaine pour le couronnement. « Je fus vivement touché des paroles qu'il m'adressa, dit-il dans son mémoire; je crus que l'esprit de Dieu lui avait appris quelque chose de mon terrible secret ».

A la chute de l'empire, Mouthon était colonel; il resta en France, quoique son pays eût été rendu à la Maison de Savoie et obtint une place d'inspecteur des forêts, dans le département des Ardennes. Mais le souvenir de la patrie absente vivait dans son cœur, et une tendance irrésistible le portait vers cet idéal, dont la solitude de Tarnié lui avait autrefois présenté la réalisation. Il sollicita du roi de Sardaigne, la permission de rentrer en Savoie. Ce prince lui fit répondre que, puisqu'il était un ancien religieux, il n'avait rien de mieux à faire que de reprendre son premier état. Mouthon médita sérieusement cet avis de Victor Emmanuel 1<sup>er</sup> et, après quelque hésitation, il prit un parti énergique.

Une retraite faite en 1818, au séminaire de la Roche, sous la présidence de M. Rey, plus tard évêque d'Annecy, le réconcilia tout à fait avec l'Eglise. Pendant deux ans, Emmanuel Mouthon visita les pèlerinages célèbres de Suisse, d'Allemagne et d'Italie. Il vint à Tarnié et ne put retenir ses larmes à l'aspect de ces murs dégradés, de ces tombeaux vides, de cet autel grisant dans les décombres. Au mois d'octobre 1820, il se fit capucin; mais une voix intérieure le rappelait au désert. On le désignait quelquefois sous le nom de « Trappiste » et il ne cachait pas son intention de rentrer dans l'Ordre de Cîteaux, mais surtout à Tarnié, s'il se relevait de ses ruines. Il demeura 18 mois, tant à l'abbaye de la Novalesè, qu'à celle du Mont-Cenis. A la restauration d'Hautecombe, il reprit l'habit cistercien et dans cette nouvelle retraite, il composa un recueil de poésie intitulé : « *Le Triomphe de la Miséricorde Eternelle* ». Cet ouvrage n'offre de remarquable que les sentiments de foi, dont l'auteur était animé et la sincérité de son repentir. Il y résume sa vie dans ces deux vers de Delille :

Tous ont persévéré, je fus seul infidèle;  
Tous sont restés debout et moi seul suis tombé.

La vie sédentaire et peu occupée des religieux d'Hautecombe ne pouvait convenir à l'activité de don Bernard. Il revint chez les Capucins de Suse, où on le nomma maître des novices. Malgré son zèle pour la pénitence, ce religieux ne cessait pas d'être un homme du monde et conservait toujours cet extérieur affable, qui donnait tant de prix à sa parole. Les anciens militaires qu'il rencontrait, dans ses tournées de quête, ne l'appelaient jamais que « Mon colonel ». Un général de brigade, passant à Suse vers 1829, le P. Mouthon, qui avait été son camarade à l'armée, vint lui rendre visite. Le vieux soldat refusa tout d'abord de revoir Mouthon, sous l'accoutrement de capucin. Il le reçut cependant et, tout en reprochant à l'ancien officier d'avoir « de nouveau fait le plongeon »; il finit par convenir qu'on pouvait montrer de l'honneur et posséder des qualités sérieuses, malgré la barbe et l'habit de frère mineur.

Emmanuel Mouthon mourut, à Suse, vers 1835. C'était le dernier survivant, des anciens religieux de Tarnié.

En outre, de son ouvrage: « *Le Triomphe de la Miséricorde* », Mouthon a publié : « *Le Jardin du Monastère* »; « *Les Ruines de Tarnié* », etc., in-8°, 31 p., Chambéry 1828 et « *L'Eternité* ». Ce dernier ouvrage, écrit au couvent des Capucins de Suse, parut en 1832, à Suse, chez Jérôme Gatti, (in 8° de 66 pages). Ces poésies sont belles surtout par les pensées chrétiennes qu'elles expriment. La meilleure est peut-être l'élegie intitulée: « Un jour et une nuit, sur les ruines de Tarnié »; on a dit qu'elle peut prendre place parmi les belles inspirations de la lyre française. Elle a été reproduite, comme un modèle, dans plusieurs recueils »<sup>25</sup>. Nous la donnons entière à la fin du chapitre suivant.

(25) GROBEL: *N.-D. de Savoie*, in-8°, Annecy 1860, p. 362.  
— BRUIER: *Mémoires*, p. 374-375.

## CHAPITRE IV

## LE MONASTÈRE ABANDONNÉ

I. — Le monastère abandonné et vendu. — II. La dispersion du mobilier: les chaires, les autels, les stalles. — III. Les ossements des religieux portés à Plancherne. — IV. La chapelle du col de Tarnié. — V. Dom Bernard Mouthon et les ruines de Tarnié. — VI. Projet de démolition du monastère. — VII. Une pétition au roi Charles-Félix, pour l'acquisition de Tarnié. — VIII. L'abbé Favre et les missionnaires de Tarnié. IX. Visiteurs célèbres de l'abbaye. — X. Le pensionnat des Frères de la Sainte Famille. — Élégie sur les ruines de Tarnié.

I. — Tandis que, sous la conduite de dom Gabet leur abbé, les religieux de Tarnié allaient par les chemins de l'exil à la recherche d'une maison où, librement, ils pourraient prier Dieu suivant la règle de Cîteaux, leur vieille abbaye, un instant occupée par des soldats de Kellermann, était devenue l'habitation des commissaires départementaux Emin et Debrit. Nous les avons vus à l'œuvre pour détruire, conformément aux décrets révolutionnaires, tout ce qui pouvait offenser un œil républicain: cloches, statues de saints archives précieuses mais qui avaient le tort de renfermer les titres de propriétés et les terriers où étaient consignés les servis dûs à Tarnié.

Souçonnés, à juste titre peut-être, relativement à l'honnêteté de leur gestion, ils firent l'objet d'une enquête et bientôt durent quitter ce lieu béni où ils avaient fait tant de ruines. La maison fut alors livrée aux fameux exploiters des forges de Tarnié. Ils en firent leur habitation et l'utilisèrent aussi, conformément à la teneur de leur soumission, pour loger leurs ouvriers.

Puis vint la faillite des Usines de Tarnié et la dispersion de ses nouveaux habitants<sup>1</sup>. Le monastère restait abandon-

né; après son pillage et sa dévastation, on l'allait vendre. Le 15 nivôse, an VIII (5 janvier 1800) les membres de l'Administration centrale du Mont-Blanc, réunis au château de Chambery, mirent en adjudication « un immeuble national provenant de la ci-devant abbaye de Tarnié. Le dit immeuble estimé, par un rapport d'experts, à la somme de 11.200 frs, consiste en pièces de prés, champs, broussailles, pâturages, teppes, avec une maison, grange, écurie, cour, jardin, le couvent et l'église de la dite abbaye, le tout joint ensemble de la contenance de 2.716 ares 28 centiares ».

Sur la première mise à prix de 11.200 frs, personne ne se présenta.

Le 19 nivôse, l'enchère fut portée à 97.200 frs par les citoyens Charles Louis Comte le neveu, domicilié à Faverges, Pierre Antoine Rivet, de Tournon, François Garin, de Faverges, Charles Emmanuel Perret, de Verrens, Henry Vuillet, du Grand-Bornant, et François Favre, de Plancherne, qui demeurèrent propriétaires indivis, chacun pour un sixième<sup>2</sup>.

II. — Il semble que, par la suite, Pierre Antoine Rivet désintéressa ses coacheurs, pour demeurer seul propriétaire de l'abbaye.

Il y avait encore quelques meubles dont les dimensions et aussi peut-être un reste de respect avaient empêché le vol ou la vente: les chaires du réfectoire et de l'église, les autels et les stalles.

La chaire du réfectoire fut vendue la première, en 1802, à M. Lachenal, curé d'Ugines, pour la somme de six louis d'or. Elle fut placée dans l'église de cette paroisse où elle se voit encore<sup>3</sup>.

La partie, servant de base à cette chaire et reposant sur le sol, est formée par un lion ailé sur lequel un ange à genoux supporte la tribune.

(1) De SAINT-GENIS: *Histoire de Savoie*, III, p. 191.

(2) BURRIER: *Hist. de l'abbaye de Tarnié*, p. 204.

(3) Depuis 1908, elle est classée, comme monument historique.

Les quatre panneaux sculptés représentent les quatre docteurs de l'église latine : sur le premier panneau, du côté de l'escalier, figure Saint Ambroise un livre à la main, près de lui est une bibliothèque et sous ce meuble, une table chargée d'une discipline; sur le second panneau, Saint Jérôme, ayant à sa gauche une tête de mort, paraît tout occupé des fins dernières de l'homme; Saint Augustin, dans le troisième panneau, est représenté avec un cœur enflammé et enfin, dans le quatrième, Saint Grégoire est reconnaissable à la tiare qui est à sa droite<sup>4</sup>.

Peut-être faut-il rapporter à la même époque la vente de la chaire de l'église qui est maintenant le plus bel ornement de l'église de Conflans, près d'Albertville<sup>5</sup>.

D'après la légende populaire, la chaire de Conflans serait l'œuvre d'un religieux de Tamié qui y aurait travaillé sa vie entière. La réalité est tout autre et l'étude de cette œuvre la fait plus justement attribuer à Jacques Clairan, auteur de la chaire de Beaufort. Elle a été sculptée en 1718, comme l'indique l'inscription gravée au couteau à l'entrée de l'escalier<sup>6</sup>.

Elle est de forme hexagonale, en bois de noyer enduit de vernis noir, suspendue à 60 centimètres du sol. L'éperon à trois étages de décorations se terminant par un chou et quatre couples de têtes d'anges reliées par des guirlandes. La tribune proprement dite a 120 centimètres de hauteur. Elle est ornée de 5 statues en demi ronde-bosse appliquées, de 80 centimètres de haut, représentant Saint Pierre et les quatre évangélistes. Ces statues ont toutes les yeux levés au ciel, une longue barbe, sauf Saint Jean, et une chevelure nazaréenne. Sur leur robe, est jeté un pallium. Les figures sont longues et maigres, mal sculptées, sauf celle de Saint Jean, qui est d'une bonne expression. Des rinceaux de feuillage séparent chaque statue, que couronnent des têtes d'anges ailés. Le dossier, de 160 centimètres de

(4) Archives de Tamié: Nouveaux documents.

(5) Arch. de Tamié: Ibid.

(6) L. BOUCHAGE: *La chaire de Beaufort et celle de Conflans*, p. 12.

haut, est orné d'une statue du Bon Pasteur, de 95 centimètres de haut, et de deux volutes latérales, supportant chacune un ange de 65 centimètres. Autour de l'abat-voix sont aussi six anges qui célèbrent la Vierge, leur reine, montant au ciel dans un cortège d'anges triomphateurs.

L'église de Conflans possède également des fonds baptismaux venant de Tamié. La base est en pierre, la partie supérieure en bois sculpté. Ils ont six faces et portent comme couronnement un groupe représentant le baptême de Notre-Seigneur avec six anges tenant une couronne au-dessus de la tête de Jésus<sup>7</sup>.

Quelques années plus tard, en 1808, la commune du Grand Bornant, peut-être à l'instigation d'Henry Vulliet, coacquéreur de l'abbaye en 1800, acheta le maître-autel de l'église de Tamié. La même année, le comte de Villette acheta l'autel de la Vierge pour l'église de Giez et la ville de Chambéry les stalles du chœur qui allèrent orner la cathédrale où elles se voient encore aujourd'hui. Les belles boiseries que l'on admire également dans la sacristie de cette dernière église furent sans doute acquises à la même date, c'est du moins la tradition admise à défaut de document précis.

III. — Il était à craindre qu'on ne se défit bientôt de tout le monastère, pour en utiliser les matériaux et qu'on ne respectât pas les tombeaux des anciens religieux. Pour éviter cette profanation, Rd Urbain Ract, curé de Plancherine, résolut de faire transporter leurs ossements dans son église, après en avoir obtenu la permission du propriétaire de l'abbaye et de l'évêque diocésain. Quatre robustes montagnards parmi lesquels se trouvait François Favre, se chargèrent de remplir ce religieux devoir. Pendant deux jours entiers, ces hommes dévoués recueillirent avec un soin respectueux les restes de la milice fervente qui avait fécondé le désert de Tamié. Deux bières de sapin furent

(7) Archives de Tamié: Nouveaux documents. — Pérouse: *Conflans*, p. 62-65.



suffisantes pour contenir les ossements des frères convers, quatre pour ceux des religieux de chœur et une pour les abbés. On déposa les cercueils dans la grande nef de l'église et, le lendemain, 14 novembre 1810, ils furent transportés à Plancherine. Dix ecclésiastiques chantèrent une messe solennelle de *Requiem*, au milieu d'une foule immense accourue des paroisses voisines. M. Rullier, archiprêtre de l'Hôpital, prononça l'oraison funèbre des cénobites de Tamié. On plaça leurs dépouilles dans un caveau provisoire, en attendant qu'une restauration de l'abbaye permit de les rendre aux tombeaux qu'avait fait construire dom Cornily<sup>8</sup>.

IV. — Après 1815, François Favre avait espéré voir un jour voir les religieux cisterciens reprendre possession de leur monastère. Cependant les années s'écoulaient et cet événement si désiré ne se réalisait pas, on pouvait même prévoir le moment où la spéculation viendrait hâter, à Tamié, l'œuvre du temps et renverserait le plus beau monument de la contrée. Favre conçut alors le projet d'élever, au sommet du col, un modeste oratoire en l'honneur de Saint-Pierre, fondateur de l'abbaye, et d'y réunir les objets religieux, qu'il avait sauvés de la destruction. On posa la première pierre de cette chapelle, le 6 juillet 1823, mais des difficultés, étrangères à notre sujet, retardèrent son achèvement pendant deux années encore.

Elle fut bénite par Rd Urbain Ract, curé de Plancherine, assisté de Rds Jean Pierre Ract et Urbain Miège, de Chevron. Elle possédait deux petites cloches.

Une chambre, près de cette chapelle, servira d'école aux enfants du valлон, en 1856 et les années suivantes, quand la commune aura pu constituer un traitement au maître ou à la maîtresse, par ses propres ressources, augmentées d'un

(8) Arch. de Tamié : Le petit manuscrit FAVRE, p. 10, donne la date de 1812, tandis que MOUTHON dans « *Le Jardin du Monastère* », p. 23, indique le 14 nov. 1810.

subsidié du gouvernement et d'une donation de 200 livres, faite par le comte Pillet-Will<sup>9</sup>.

V. — Quand de Tamié dépouillé il ne resta plus que les murs, le vaste bâtiment tombait en ruines. Les toits surtout, fort étendus, exigeaient de prompts réparations. L'eau pluviale, qui les traversait en maint endroit, achevait la destruction commencée par la main avide des hommes. C'est dans cet état qu'un ancien moine revit le monastère où, jadis, pendant huit années, il avait pieusement vécu, sous la conduite de dom Gabet. Félix Mouthon, l'ex-don Bernard d'avant la Révolution, venait de se convertir, à la retraite ecclésiastique de La Roche en Genevois 1818), et, avant de rejoindre ses anciens confrères à l'abbaye de la Novalèse, il avait voulu revoir Tamié. Lui-même nous a laissé le récit de son pèlerinage, dans une touchante élogie, reproduite à la fin de ce chapitre, et dans d'autres écrits encore. « Mes larmes coulaient par torrents, écri-t-il, dès que je pus apercevoir ses murs dégradés, j'arrosai de mes pleurs expiatoires le cloître, l'église, les tombeaux, les restes de l'autel renversé... mon ancienne cellule... oh! ma cellule! qu'était devenu l'hôte fortuné qui vécut huit ans dans ton enceinte! Oh! qui pourrait redire l'immensité des douleurs, les souvenirs déchirants, l'ineffable amertume, dont mon cœur fut inondé!

« Je fouillai dans les décombres, j'y trouvai encore quelques livres d'église, des fragments d'images, mais l'objet le plus précieux, que j'obtins de mes recherches, fut le bâton pastoral de Saint-Pierre, premier abbé de Tamié, monument vénérable de la simplicité évangélique. Chargé de ces riches dépouilles, je me dirigeai vers Novalèse, où j'arrivai en janvier 1819 »<sup>10</sup>.

A première lecture de ce récit, il semblerait que le bâton de Saint-Pierre aurait été retrouvé dans les décombres de l'église de Tamié. La vérité est différente. Cette précieuse

(9) Arch. de Tamié : FAVRE, petit manuscrit, p. 28.

(10) F. M. E. MOUTHON: *Le triomphe de la miséricorde*, p. 84.

religieuse, enlevée du monastère après le départ des moines, avait été gardée successivement dans plusieurs familles de Chevron et, en dernier lieu, était venue en la possession de « Josen Cornuty, respectable vieillard, qui l'avait conservée dans son armoire ». C'est, des mains du vieillard chevronnais, que l'ancien moine de Tamié la recueillit. Les religieux de la Novalaise devaient plus tard la donner à Mgr Marcellin Turinaz, évêque de Tarentaise, qui la plaça dans le trésor de sa cathédrale où elle est encore <sup>11</sup>.

Félix Mouthon, après un essai de vie religieuse, à la Novalaise, puis au couvent des capucins de Suze, revint une seconde fois à Tamié, en 1822, pour puiser, dans la leçon qui se dégageait de ses ruines, le courage d'entrer à la Grande Chartreuse. Il y revint une dernière fois, en 1826: « Il devait rendre compte à l'évêque de Chambéry, de l'état des bâtiments et lui faire savoir quel en serait le prix ». Il reçut l'hospitalité, dans une ferme voisine et jadis dépendante de l'abbaye. Le fermier en était devenu propriétaire; il y avait fait bâtir une chapelle, sous l'invocation de St-Pierre. Le visiteur reconnu, dans cet oratoire, des ornements provenant de la sacristie de Tamié, que le bon fermier avait arrachés au pillage; il retrouva, dans la chambre qu'on lui offrit, des images qui autrefois avaient orné sa cellule. « Trois vieillards, continue Mouthon, anciens serviteurs du monastère, ayant appris qu'un religieux de Tamié était apparu sur la montagne, accoururent à la ferme... Ils m'avaient connu, dans les jours heureux de ma fidélité; leur foi, simple et humble, les fit mettre à genoux devant moi et m'appelant leur ancien ami, leur protecteur, ils me baisèrent les mains et, à travers leurs soupirs que le Ciel dut entendre, ils dirent: « Nous sommes aussi enfants de Tamié, ne reverrons-nous plus ces cérémonies touchantes et solennelles? n'entendrons-nous donc plus le chant des prières et ce majestueux *Sabae Regina*, où toute la grande famille implorait, chaque soir, l'auguste Mère de Dieu? » Que pouvais-je leur dire, je pleurai avec eux. Ils me

(11) Arch. de Tamié: Mannus. FAVRE.

supplèrent de célébrer le Saint Sacrifice, dans la petite chapelle, et de les admettre à la participation des saints mystères... J'offris l'agneau sans tâche sur l'autel d'expiation! les assistants communieraient avec la plus tendre dévotion, et les trois vieillards me quittèrent en glorifiant le Seigneur <sup>12</sup>. »

VI. — Le but de cette émouvante visite de Mouthon à Tamié ne fut pas atteint et l'archevêque de Chambéry, ne donna pas suite à son projet d'achat de l'abbaye.

« En 1825, M. Pierre Antoine Rivet avait vendu à des spéculateurs français l'abbaye de Tamié et la plus grande partie de ses dépendances. On se défit facilement des terres qui, pour la plupart étaient d'un bon rapport; mais le monastère ne trouvait pas d'acquéreur. Les sieurs Gallardin père et fils, vinrent un jour au domicile de François Favre et s'informèrent du prix qui coûterait la journée d'un cheval pour transporter, à Faverges et à l'Hôpital, les matériaux de l'abbaye. L'ancien fermier des religieux fit tous ses efforts, pour persuader les démolisseurs que personne ne se chargerait de conduire à de pareilles distances les blocs énormes employés dans la construction de Tamié et que, dans tous les cas, les frais d'exploitation ne seraient pas couverts par le bénéfice qui en résulterait. A peine les sieurs Gallardin furent-ils partis, que Favre se rendit en toute hâte, chez M. Claude Palluel, à Cléry-Fontenex, et lui proposa d'acheter l'abbaye pour la sauver de la destruction. M. Palluel vit qu'il y avait une bonne action à faire dans l'intérêt de la religion et du pays; il s'adjoignit trois habitants de l'Hôpital et acheta le monastère de Tamié en société avec eux, pour le prix de 16,000 francs. Cette somme était payable dans les trois ans, sans intérêts jusqu'alors ».

VII. — Le contrat passé, les nouveaux acquéreurs pré-

(12) F. Mouthon: *Le triomphe de la miséricorde*, p. 85.

GROBEL: *N.-D. de Savoie*, p. 363 et suiv.

sentèrent une supplique au roi Charles Félix, qui venait de restaurer Hautecombe, de choisir cet antique monastère pour le lieu de sa sépulture et d'y établir une communauté de religieux Cisterciens. Après avoir retracé au souverain les phases principales de l'histoire de Tamié, ils firent une description de l'état où se trouvait cette maison en 1826. « Le bâtiment, disaient-ils, forme un carré de 176 pieds, sur chaque face et flanqué de pavillons; il renferme dans l'intérieur une cour de 120 pieds carrés. Une superbe église est placée en avant de la façade principale. La maison a un rez-de-chaussée et deux étages. Deux superbes rampes d'escalier, à 93 marches conduisent dans les appartements dont la distribution est excellente. Les angles des murs, les portes, les fenêtres, les escaliers sont en pierre de taille; la grosse charpente est faite de bois de chêne et les toits sont couverts d'ardoises de Cevins. Le jardin, clos de murs, est d'une superficie d'environ deux journaux; on voit au centre un vaste bassin destiné à recevoir les eaux nécessaires à l'arrosement. Du côté du nord, sur le derrière du bâtiment, existe encore une grande cour. Le tout contient plus de trois journaux, ancienne mesure. Telle est, Sire, l'abbaye que les signataires offrent de céder à Votre Majesté; ils croient pouvoir l'assurer que les acquéreurs des autres bâtiments et des terres environnantes s'empresseraient de faire toutes les cessions qui seraient nécessaires pour la dotacion de l'édifice principal, dans le cas où ses vues restauratrices s'étendraient sur cette illustre abbaye comme sur Hautecombe... »

« Les signataires ont dû rappeler ces souvenirs et présenter ces considérations pour que Votre Majesté, dont les vus sont aussi étendues que sa puissance, puisse apprécier par elle-même tout l'intérêt que présente à la religion, à l'agriculture et à la société, la proposition que lui font les signataires. Ils ne demandent à votre Majesté que le remboursement du capital payé par eux et une indemnité que fixera sa munificence royale »<sup>13</sup>.

(13) Arch. de Tamié : Petit manuscrit Favre, p. 4 et 31-46.

Charles Félix, ne fit l'acquisition de Tamié, qu'en 1828.

VIII. — A cette date, l'archevêque de Chambéry, Mgr Martinet, avait formé le projet de fonder une société de missionnaires pour les deux Savoie. Les membres de cette société devaient aller donner des missions dans tous les diocèses, là où les chefs de paroisse feraient appel à leur concours. Pour la réalisation de son dessein, l'archevêque avait songé à l'abbaye de Tamié et c'est déjà dans ce but qu'il y avait envoyé, en 1826, dom Bernard Mouthon, en le chargeant de lui rendre un compte exact de l'état de l'ancien monastère et des possibilités d'achat. Comme, depuis lors, le roi en était devenu propriétaire, en 1828, Mgr Martinet lui fit part de son projet d'y établir une communauté de prêtres missionnaires et lui demanda, en même temps que l'autorisation de réaliser ce projet, la cession du monastère. Le roi accueillit favorablement cette requête et le 15 juillet 1830, céda son acquisition à la future communauté. Situé au sein des montagnes, qui séparent la vallée de l'Isère, de celle du lac d'Annecy, Tamié était un lieu central pour les quatre diocèses et tout indiqué pour le but que l'on se proposait, dans un temps où, les moyens de communications faisant défaut, les hommes savaient aller à pied et à cheval. Trois prêtres furent chargés de commenter l'œuvre des missionnaires de Savoie: MM. Hybord, Mollir et Richard. M. Hybord, se rendit à l'abbaye, dès le 1<sup>er</sup> octobre 1830, et entreprit de suite la restauration matérielle du monastère. En 1831 et 1832, on refit en grande partie la charpente et la toiture de l'abbaye. En 1833, l'église fut restaurée, nettoyée soigneusement et repeinte avec le concours de Jean François Favre et de Dijoud de la Ramaz. Le 18 août 1838, Mgr Martinet bénissait une cloche pour le beffroi dévasté.

Mais si, matériellement, l'œuvre pouvait vivre, il n'en était pas de même de la communauté. Afin de lui donner l'élan nécessaire, l'archevêque de Chambéry demanda à l'abbé Joseph Marie Favre, qui, vingt ans auparavant, avec M. Mermier d'Annecy, avait commencé à former un

corps de missionnaires, de vouloir bien remplir le rôle difficile de maître des novices.

Docile à l'appel de Mgr Martinet, l'abbé Favre était à son poste dès l'automne 1833. Sa présence, à Tamié, attira quelques vocations, dont trois sujets de Tarentaise. Mais le désaccord entre les évêques de Savoie, et le désir de l'archevêque de Chambéry de garder cette communauté, sous sa juridiction exclusive, firent échouer cette généreuse entreprise, qui eût pu faire le plus grand bien dans le pays <sup>14</sup>.

D'autre part, l'abbé Favre n'avait pas la pleine confiance de Mgr Martinet et, devant l' inutilité de ses efforts pour établir un bon noviciat, il crut devoir se retirer (1834). C'est en vain que le célèbre prédicateur François Leventruck institua la Société des Prêtres de Tamié, en 1836; l'œuvre n'eut pas de succès durable et, en novembre 1839, les missionnaires quittèrent définitivement l'abbaye <sup>15</sup>.

IX. — François Favre en resta le gardien jusqu'à l'époque où l'archevêque de Chambéry en devint propriétaire (1841). « Cet homme mourut en 1842, sans avoir pu entendre, selon son ardent désir, retentir de nouveau, sous les voûtes de l'église, ce *Salve Regina*, qu'y chantaient autrefois les Trappistes, quand toute la communauté, maîtres et serviteurs, était réunie aux pieds des autels, après le rude travail quotidien. Il s'éteignit plein de jours, béni de ses compatriotes et des victimes de la Révolution, qu'il avait arrachées à la mort. A côté des fondateurs de l'abbaye, du saint archevêque Pierre et des seigneurs de Chevron, l'histoire impartiale fait figurer l'humble montagnard qui après avoir sauvé une communauté fugitive, conserva l'asile de la prière et fut l'instru-

(14) BOUCHAGE: *Le Serviteur de Dieu*, J. M. Favre, in-8°. Chambéry 1901, p. 325-403. — J. M. PONT: *Vie de l'abbé J. M. Favre*, in-8°, Moutiers 1805, p. 72 et suiv.

(15) Arch. de Tamié: FAVRE, p. mas., p. 42. — PLAISANCE: *Hist. des Savoysens*, II, p. 221.

ment de la Providence dans ce merveilleux enchaînement de faits, grâce auquel Tamié arrive intact aux disciples de Saint-Bernard, à soixante neuf ans d'intervalle ».

« Depuis 1842, on fit d'assez nombreuses tentatives pour introduire à Tamié une communauté religieuse. Le comte de Montalembert visita ce monastère en 1845 <sup>16</sup> et il ne tint pas à lui que l'abbaye, fondée par Saint Pierre, n'appartint aux Trappistes du Gard. En Janvier 1847, le Père de Géramb, procureur général de l'Ordre de la Trappe, vint à Tamié; le Père abbé de la Meilleraie, maison du même Ordre, s'y rendit, quelques mois après, accompagné d'un de ses religieux, mais toutes ces visites restèrent sans résultat. Les Rosminiens, les Chartreux et les Bénédictins de Gênes, qui avaient aussi jeté leurs vues sur Tamié, ne se décidèrent point à l'acquérir, malgré sa position avancée et les facilités de tout genre que leur faisaient les propriétaires ».

X. — Après plusieurs années de négociations, les Frères de la Sainte-Famille, dont la maison-mère est à Belley (Ain), achetèrent l'abbaye et quelques-unes de ses dépendances. Au commencement du mois d'avril 1856, le frère Gabriel Taborin, supérieur de l'institut, accompagné du R. P. Auzone, aumônier, et de plusieurs religieux, prit possession de Tamié. Ils y établirent une école-pensionnat pour jeunes gens et un noviciat pour la Sainte-Famille <sup>17</sup>.

Dix frères étaient chargés du pensionnat et du noviciat, sous la direction du même supérieur. L'aumônier était le Père Auzone, qui ne resta d'ailleurs que peu de temps, du 3 avril 1856 à la fin de la même année. Ce fut alors un Trappiste, le frère Angélique, qui le remplaça, du 24 décembre 1856 au 28 février 1858. Après lui, un autre religieux, dom Benoît, venant de la Trappe comme son prédécesseur, remplit les mêmes fonctions jusqu'en décembre 1859.

(16) Journal « Le Courrier des Alpes », 26 août 1845: Lettre écrite, à M. CHEVRAV.

(17) Arch. de Tamié: Petit manuscrit FAVRE, p. 72.

Le pensionnat cependant, malgré la réclame que l'on avait faite pour sa prospérité, ne put vivre longtemps, à cause de la rigueur du climat, des difficultés de communications et aussi de sa trop grande solitude. Bien choisi pour un lieu de recueillement et de prière, Tamié convenait moins à la formation de la jeunesse. Il fallut songer à fermer la maison, devant l'insuccès de l'entreprise. La Providence voulait rendre l'abbaye aux fils de St-Bernard et, sous la voûte sonore de la grande église, allait retentir à nouveau le *Salve Regina* des premiers jours.

## Un jour et une nuit dans les ruines de Tamié

### ÉLÉGIE

(24 Octobre 1822)

TAMIÉ.

Sion, tes portes sont détruites,  
Le temple tombe, et ses lévites  
Loin de toi fuient éplorés;  
Aux débris de ton opulence,  
Tes harpes dorment en silence;  
Pleurez, Anges de paix, pleurez!

Les CLOITRES.

Voilà donc cette solitude  
Jadis où, sans inquiétude,  
S'écoulaient mes jours fortunés!  
Dieu! puis-je étouffer un murmure,

Quand le flambeau de la nature  
Luit sur ces cloîtres profanés?

L'ERRÊE.

Autrefois, le pieux cantique

Résonnait sous ce dôme antique,

De paix, de gloire couronné;  
Maintenant l'oiseau des ténèbres  
Fait retentir, de cris funèbres,  
Ce temple auguste abandonné.

L'AUTRE.

J'ai vu l'autel du sacrifice,  
Où chaque jour d'un Dieu propice  
Le sang pour nous était versé.  
Aujourd'hui sa lampe est éteinte,  
L'herbe croît sur la table sainte,  
Son tabernacle est renversé.

Le CHŒUR.

J'ai vu cette enceinte sonore,  
D'où nos chants, devançant l'aurore,  
Étaient dans les airs prolongés,

Sans culte, seule et taciturne;  
Et le vol du hibou nocturne  
Frappe seul ses murs outragés.

L'ECHO.

Combien à mon âme attendrie  
Plaisait notre austère harmonie,  
Où l'écho, chantant à son tour,  
Semblait formé du chœur des Anges.  
Qui, rendant au ciel nos louanges,  
Doublaient la voix de notre amour!

LE SILENCE.

Où sont tes fêtes solennelles,  
Quand, des collines éternelles,  
L'hymne céleste était chanté?  
Hélas! un lugubre silence  
Glace, de sa morne éloquence,  
Le voyageur épouvanté.

LE CLOCHEUR.

Et ce beffroi dont la trompette,  
De l'heure expirante interprète,  
Sonnaît l'appel au jugement;  
L'athée, irrité de l'entendre,  
Crut, en le réduisant en cendre,  
N'être plus distraît du néant.

LES MORTS.

Mais peut-être la tombe obscure,  
Qu'en tous lieux respecte l'injure,  
Où le temps même est arrêté,  
Aura sauvé des mains vandales  
Au moins les couches nuptiales  
Des époux de l'éternité.

OU SONT-ILS?

Je descendis sous la sombre voûte,  
Mon cœur bat... je vais voir sans  
[doute

Ses immobiles habitants :  
Espoir trompeur, vaine chimère!  
J'y trouve la mort solitaire  
Pleurant l'exil de ses enfants.

LES TOMBEAUX.

La horde impie et meurtrière  
Troubla la tombe hospitalière,  
Sans pudeur comme sans remords.  
Tombeaux, vos portes sont ouvertes,  
Les catacombes sont désertes,  
Ils ont même effrayé les morts.

ILS N'Y SONT PLUS..

Mes pleurs tombaient sur des dé-  
[combres,  
Et je crus entendre des ombres  
Me dire, en sanglotant, ces mots :  
Nos ossements, notre poussière,  
Ont, dans une terre étrangère,  
Mendié de seconds tombeaux.

MA CELLULE.

Sortant de ce noir sanctuaire,  
Que vois-je?... un spectre à l'œil  
[sévère,  
S'avancant du fond des doritoirs;  
Viens, me dit-il, fils infidèle,  
Vois ta cellule... elle rappelle  
Et ton parjure et tes devoirs.

LE RÉPENTIN.

Je m'écriai: miséricorde!  
Couvert d'un sac, ceint d'une  
[corde,  
Tête et pieds nus, le cœur brisé;  
Soudain la voix de l'Espérance  
Me dit: Dieu voit ta repentance.  
Le spectre sentit, apaisé.

## LE PARDON.

J'ai connu ta voix, ô Marie!  
 Dans ces paroles d'amnistie;  
 Oui, je les dois à ta pitié.  
 Tu le sais, malgré ma démenée,  
 Jamais ton nom, dès mon enfance,  
 De mon cœur ne fut oublié.

## CHAPELLE DE LA VIERGE.

En vain j'ai cherché quelque reste  
 De cet oratoire modeste  
 Qu'aux jours heureux j'ornais de  
 [Heurs;  
 Ils en ont effacé la trace;  
 Mais j'en ai reconnu la place  
 Par mes souvenirs et mes pleurs.

## LE SOIR.

Le jour s'éteint, et ces murailles,  
 Sous l'appareil des funérailles,  
 Autour de moi semblent gémir;  
 Et le torrent de la montagne,  
 Roulant ses flots, les accompagne  
 D'un mugissant et long soupir.

## LA NUIT.

Il est nuit... sur le monastère,  
 Comme une écharpe mortuaire,  
 Déjà son crêpe est déplié;  
 Plein de terreur... dans ce présage,  
 Je ne vis plus qu'un sarcophage  
 Portant ces mots: Ci-eut TAMRÉ.

## DESTRUCTION.

O mort! tel est donc ton empire;  
 Tu ne régnes que pour détruire;  
 Ton char de gloire est un cercueil;

Sur tes drapeaux on lit: Victime;  
 Jadis ils flottaient sur Solime,  
 Quand le soleil y prit le deuil.

## DÉSOLATION.

De même l'enfer, dans sa rage,  
 A sur nos champs vomit l'orage  
 Qu'un des voyants prophétisait;  
 Des lors, ô terre désolée!  
 Sur toi s'il vient quelque rosée,  
 C'est que sur toi le ciel pleurerait.

## CLAIR DE LUNE.

Et toi, des nuits pâle bannière,  
 Si ton fanal parfois éclaire  
 Ces débris de nos monuments,  
 C'est comme l'éclair d'un cratère,  
 Ou d'une lanterne funéraire,  
 Qui luit sur de froids ossements.

## LES AUREUX.

Mais en vain ma présence étonne  
 Ce cloître sourd qui m'environne;  
 Tamré!... tu n'entends plus ma  
 [voix;  
 Je m'arrache à tes tristes charmes,  
 Et mes yeux, épuisés de larmes,  
 T'ont vu pour la dernière fois.

## LES RUINES.

Sion, les fêtes sont prosrites,  
 Le temple tombe et ses lévites  
 Loin de toi fuient éplorés;  
 Aux ruines de la puissance,  
 Tes harpes dorment en silence;  
 Pleurez, Anges de paix, pleurez!

FÉLIX MOUTRON.